

# Atlas de la Biodiversité Communale Commune de Fort-Mardyck

Expertise naturaliste  
Mobilisation des citoyens  
Préconisation de gestion

Bilan des actions 2021 - 2023



FLANDRE MARITIME



Commune associée de Dunkerque  
**Fort-Mardyck**



Si vous êtes curieux de nature...

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE Flandre Maritime - ADEELI - Rue Jean Delvallez - 59123 ZUYDCOOTE

Tél. 03 28 26 86 76 - Fax : 03 28 26 60 87 - [contact@cpieflandremaritime.fr](mailto:contact@cpieflandremaritime.fr) - [www.cpieflandremaritime.fr](http://www.cpieflandremaritime.fr)

Agréments : Jeunesse et Education Populaire - Association Educative Complémentaire de l'Enseignement Public - Organisme de Formation - Protection de l'Environnement

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
L'Atlas de la Biodiversité Communale, un outil idéal .....	5
Méthode employée, actions menées .....	6
<b>Bilan des inventaires floristiques réalisés en 2021 – 2023</b> .....	<b>7</b>
Codification de la flore et des champignons .....	8
Observations de la flore.....	10
Observations de la flore d'intérêt, les espèces protégées.....	22
Observations de la flore d'intérêt, les espèces menacées.....	24
Observations de la flore d'intérêt, les espèces patrimoniales.....	26
Observations de la flore d'intérêt, les espèces exotiques envahissantes.....	28
Observations des lichens et champignons.....	30
<b>Bilan des inventaires faunistiques réalisés en 2021 – 2023</b> .....	<b>32</b>
Codification de la faune .....	33
Observations de la faune d'intérêt, les Amphibiens.....	34
Observations de la faune d'intérêt, les Oiseaux .....	36
Observations de la faune d'intérêt, les Mammifères .....	40
Observations de la faune d'intérêt, les Rhopalocères .....	41
Observations de la faune d'intérêt, les Hyménoptères .....	44
Observations de la faune d'intérêt, les Coléoptères .....	46
Observations de la faune d'intérêt, les Odonates .....	48
Observations de la faune d'intérêt, les Orthoptères .....	50

Observations de la faune d'intérêt, les Diptères .....	52
Observations de la faune d'intérêt, les Hémiptères .....	54
Observations de la faune d'intérêt, les Araignées .....	56
Observations de la faune d'intérêt, les Gastéropodes .....	58
<b>Mobilisation des citoyens.....</b>	<b>62</b>
Sensibilisation du grand public .....	63
Les sorties natures .....	64
Echange avec les habitants sur le terrain .....	65
La végétalisation des écoles.....	66
Animations de pâques 2022 - 2023 .....	67
Atelier boules de graisses .....	68
Concours photo .....	69
Nettoyons la nature .....	70
Etude d'écologie historique .....	71
Initiation à la plantation.....	72
Ré-enherbement du cimetière .....	73
Inauguration des Salines.....	74
Les futures animations.....	75
<b>Préconisation &amp; Gestion.....</b>	<b>76</b>
Agir pour la biodiversité à différentes échelles .....	77
Agir à l'échelle d'un quartier .....	78
Agir à l'échelle du bâti et de ses abords .....	80

# PREAMBULE

## La démarche des ABC

En 2010, le Ministère de la Transition Écologique a lancé les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en collaboration avec l'Office français de la Biodiversité (OFB). À ce jour, près de 1 500 projets d'ABC ont été achevés ou sont en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire français, portés par différentes structures.

Les ABC se révèlent être des instruments pertinents pour améliorer la connaissance du patrimoine naturel des territoires concernés, avec pour objectif de valoriser et de préserver leur biodiversité. Ils offrent ainsi un soutien décisionnel aux collectivités locales et constituent des outils pour encourager la participation citoyenne autour de la sensibilisation à la biodiversité.



## Contexte

Au sein d'un territoire loin d'être reconnu pour ses richesses naturalistes, Fort-Mardyck souhaite faire de son ABC un projet mobilisateur et transversal, stratégique et démonstratif. En lien avec les communes voisines, la communauté urbaine et les acteurs du territoire, Fort-Mardyck et ses élus souhaitent valider et orienter le projet de retour de la nature en ville grâce à ce dispositif et au soutien financier de l'OFB.

## Nos objectifs !

Faire connaître la faune & la flore de la commune,

Sensibiliser & mobiliser un large public en faveur de la biodiversité,

Se donner un outil d'aide à la décision,

Disposer d'une stratégie pour préserver la biodiversité existante et créer des conditions d'accueil pour de nouvelles espèces,

Réaliser des actions concrètes.

### *Comment a été mis en place l'Atlas de la Biodiversité communale de Fort-Mardyck ?*

#### **Inventaire des connaissances et prospections**

L'ABC a permis le relevé d'un grand nombre d'espèces par les naturalistes du CPIE, aussi bien pour la faune que pour la flore. Intégrées dans la base du CPIE, ces données serviront à améliorer la connaissance écologique du territoire mais également à optimiser les cartes de répartition des espèces et à actualiser les statuts de menace des espèces présentes sur Listes Rouges.

#### **Diagnostic des inventaires et hiérarchisation des enjeux**

Parmi les nombreuses espèces recensées, certaines font l'objet d'attentions particulières en matière de suivi : espèces rares ou patrimoniales, espèces protégées et espèces menacées.



#### **Mobilisation des citoyens**

L'objectif principal de l'Atlas de la Biodiversité Communale est d'accroître les connaissances disponibles sur la biodiversité du territoire métropolitain, y compris la faune, la flore et les habitats, et de les diffuser auprès des habitants, des élus, des techniciens et des acteurs locaux. À long terme, l'objectif est de permettre à tous de mieux comprendre les enjeux liés à la biodiversité et de les intégrer dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

#### **Préconisation de gestion**

En se basant sur les données naturalistes recueillies, les intentions des responsables locaux et les stratégies actuellement en place dans la commune, nous mettrons en lumière les défis liés à l'intégration de la biodiversité.

À partir de ces défis, le CPIE Flandre Maritime élaborera des propositions d'actions à mettre en œuvre dans la zone de Fort-Mardyck.

**BILAN DES INVENTAIRES  
FLORISTIQUES ET FONGIQUES  
REALISES EN 2021 – 2023**

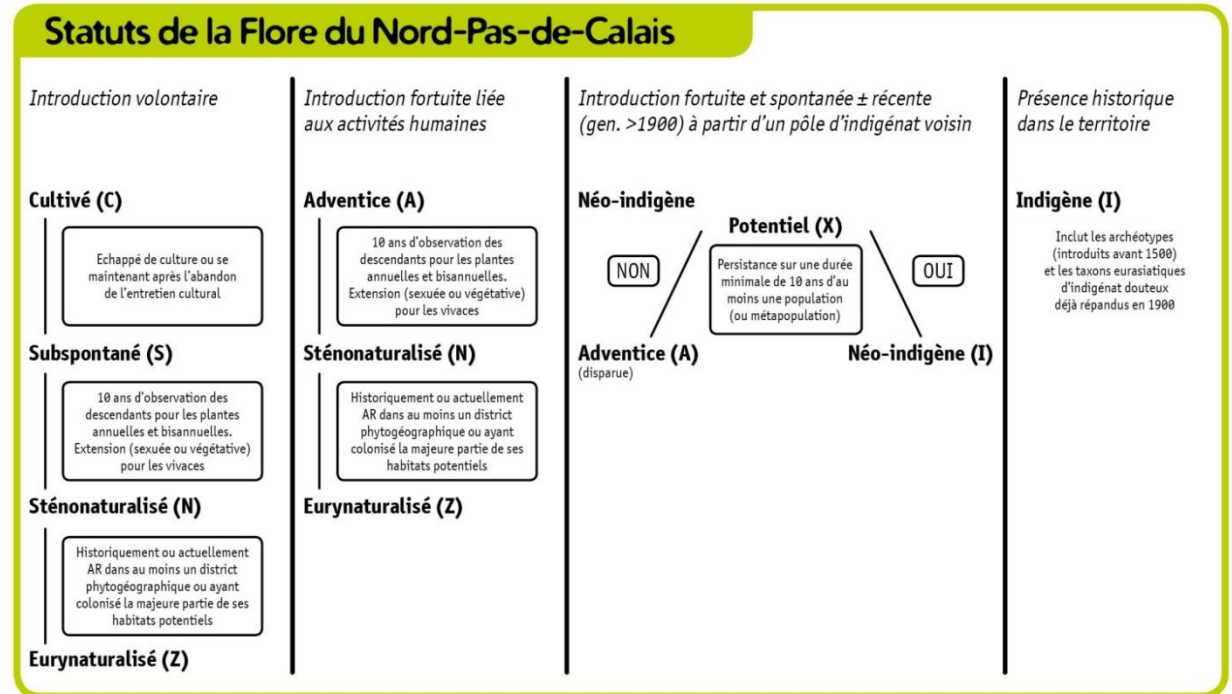
# CODIFICATION DE LA FLORE ET DES FONGES

En plus des classiques noms scientifique et vernaculaire, quelques informations supplémentaires du Conservatoire botanique National de Bailleul (CNBNBL) permettent de qualifier la flore présente. La signification de ces colonnes est présentée ci-dessous :

**STATUT** : il s'agit de présenter les statuts d'indigénat ou d'introduction des plantes. Par exemple, le code « I » indique que la plante est « Indigène », c'est-à-dire ayant colonisé le territoire pris en compte par des moyens naturels ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais, dans ce dernier cas, présente avant 1500 après JC. A l'opposé, le code « C » est synonyme d'une plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...). Ces éléments peuvent être schématisés comme ci-contre :

Les plantes les plus intéressantes pour notre territoire sont les « indigènes », l'intérêt décroissant à mesure qu'on se rapproche des « cultivées ».

**RARETE** : ce code désigne l'indice de rareté de la plante au niveau régional, indice basé sur un coefficient : la région Nord-Pas-de-Calais est divisée en 885 « mailles » de 4 x 4km, la rareté est calculée selon un rapport entre le nombre de mailles où l'espèce est présente et le nombre total de mailles. Par exemple, une plante exceptionnelle (notée « E ») se rencontrera dans 1 à 4 mailles régionales. A l'inverse, une espèce très commune (« CC ») va être observée dans plus de 562 mailles. Les divers statuts de rareté rencontrés sont :



- E : exceptionnel ;
- RR : très rare ;
- PC : peu commun ;
- AC : assez commun ;
- R : rare ;
- AR : assez rare ;
- C : commun ;
- CC : très commun.

**PROTEC.5962** : taxon protégé en région Nord – Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1er avril 1991. Ces espèces sont surlignées de bleu dans les tableaux suivants.



**PATR.** : sont considérés comme d'intérêt patrimonial en Nord-Pas-de-Calais :

- les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitat, Convention de Berne), national (liste révisée au 1er janvier 1999) ou régional (arrêté du 1er avril 1991), ainsi que les taxons bénéficiant d'un arrêté préfectoral de réglementation de la cueillette. Ne sont pas concernés les taxons dont le statut d'indigénat est C (cultivé), S (spontané) ou A (adventice) ;
- les taxons déterminants de ZNIEFF (liste régionale élaborée en 2005 – voir colonne 13) ;
- les taxons dont l'indice de MENACE est égal à NT (quasi menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique) ou CR\* (présumé disparu au niveau régional) dans le Nord-Pas-de-Calais ou à une échelle géographique supérieure ;
- les taxons LC ou DD dont l'indice de RARETÉ est égal à R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), RR? (présumé très Rare) ou E? (présumé exceptionnel) pour l'ensemble des populations de statuts I et I ? du Nord-Pas-de-Calais.

La codification utilisée dans cette colonne est la suivante :

- oui : taxon répondant strictement à au moins un des critères de sélection énumérés ci-dessus ;
- (oui) : taxon éligible au regard des critères énumérés ci-dessus mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?) ;
- # : lié à un statut E (cité par erreur), E? (douteux) ou ?? (hypothétique) ;
- pp : « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial ;
- non : taxon présent dans le territoire concerné mais dépourvu d'intérêt patrimonial selon les critères de sélection énoncés ci-dessus.

**Ces espèces sont surlignées de vert dans les tableaux suivants**

**MENACE** : Les catégories de menaces sont définies dans un cadre régional selon les critères de l'UICN 1994 adaptés au contexte territorial restreint de l'aire du taxon (V. BOULLET, 1998 ; voir annexe 1). Elles ne s'appliquent qu'aux seuls taxons ou populations indigènes (I ou I?), indigènes potentielles (X ou X?) ou eurynaturalisées (Z ou Z?). Dans ces deux derniers cas, les codes sont précédés respectivement d'un « X » ou d'un « Z ».

**EX** = taxon **éteint**.

**EX?** = taxon **présumé éteint**.

**EW** = taxon **éteint à l'état sauvage**.

**EW?** = taxon **présumé éteint à l'état sauvage**.

**CR** = taxon **gravement menacé d'extinction**.

**EN** = taxon **menacé d'extinction**.

**VU** = taxon **vulnérable**.

**LR** = taxon à **faible risque** ; comprend trois sous-catégories :

**CD** = taxon **dépendant de mesures de conservation** ;

**NT** = taxon **quasi menacé** ;

**LC** = taxon de **préoccupation mineure**.

**DD** = taxon **insuffisamment documenté**.

**EEE** : Le terme de « plantes invasives » s'applique à des plantes naturalisées (N ou Z) induisant par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels des changements significatifs de composition, de structure ou de fonctionnement des écosystèmes. Des impacts d'ordre économique (gêne pour la navigation, la pêche, les loisirs) ou sanitaire (toxicité, réactions allergiques...) viennent fréquemment s'ajouter à ces nuisances écologiques.

**A** : taxon à caractère invasif avéré, relatif à des taxons naturalisés (N ou Z) et manifestement en extension dans la région

**P** : taxon à caractère invasif potentiel, relatif à des taxons naturalisés très localement (N) ou parfois simplement spontanés (S) ou adventices (A), voire actuellement seulement cultivés. Ces taxons risquent à court ou moyen terme de passer dans la catégorie A « taxon à caractère invasif avéré ».

**Ces espèces sont surlignées de rouge dans les tableaux suivants**

## OBSERVATIONS DE LA FLORE

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	Z	AC	NA	Non	Non	N	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore ; Sycomore	I?	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Achillea millefolium</i> L. subsp. <i>millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Aegopodium podagraria</i>	Podagraire ; Herbe aux goutteux	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Agrostis capillaris</i> var. <i>capillaris</i>	Agrostide capillaire	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Alcea</i> L.	Alcée		P				N	
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain-d'eau commun	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	I	C	LC	Non	Non	#	
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Alnus incana</i>	Aulne blanc	C	?	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Amelanchier lamarckii</i>	Amélanchier d'Amérique	C	E	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Anthemis arvensis</i>	Camomille des champs	I	RR	VU	Non	Oui	N	
<i>Anthemis tinctoria</i>	Camomille des teinturiers	C	RR	NA	Non	Non	N	
<i>Anthriscus sylvestris</i> var. <i>sylvestris</i>	Anthrisque sauvage	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sablina à feuilles de serpolet (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Argentina anserina</i>	Potentille des oies ; Anserine	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
Arum italicum	Gouet d'Italie (s.l.)	S;C	R	NA	Non	Non	N	Echappée
Asplenium ruta-muraria	Doradille rue-de-muraille	I	CC	LC	Non	Non	N	
Asplenium scolopendrium	Scolopendre langue-de-cerf	I	AC	LC	Non	Non	N	
Asplenium trichomanes	Doradille polytric (s.l.)	I	AC	LC	Non	Non	#	
Aucuba japonica	Aucuba du Japon	C	#	NA	Non	Non	N	Planté
Baccharis halimifolia	Baccharis à feuilles d'arroche	C	RR	NA	Non	Non	A	Planté
Ballota nigra	Ballote noire (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	N	
Bellis perennis	Pâquerette vivace	I	CC	LC	Non	Non	N	
Berula erecta	Petite berle	I	AC	LC	Non	Non	N	
Beta vulgaris subsp. maritima	Betterave maritime	I	R	LC	Non	Oui	N	Sables apportés
Betula pendula	Bouleau verruqueux	I	C	LC	Non	Non	N	Planté
Bromus hordeaceus	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	#	
Bromus hordeaceus L. subsp. hordeaceus	Brome mou	I	CC	LC	Non	Non	N	
Bromus tectorum	Brome des toits	I	AR	LC	Non	Non	N	
Bryonia dioica	Bryone dioïque	I	CC	LC	Non	Non	N	
Buddleja davidii	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NA	Non	Non	A	Echappé + planté
Cakile maritima	Caquillier maritime	I	AR	LC	Non	Oui	N	
Calamagrostis epigejos	Calamagrostide commune	I	C	LC	Non	Non	N	
Calystegia soldanella	Liseron des dunes	I	R	LC	Non	Oui	N	Tas de sable apporté
Campanula poscharskyana	Campanule de Poscharsky	#	#	#	Non	#	N	Echappé
Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur	I	CC	LC	Non	Non	N	
Cardamine hirsuta	Cardamine hérissée	I	CC	LC	Non	Non	N	
Carduus crispus	Chardon crépu (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	N	
Carduus nutans	Chardon penché (s.l.)	I	PC	LC	Non	Non	N	
Carduus tenuiflorus	Chardon à petits capitules	I	AR	LC	Non	Non	N	
Carpinus betulus	Charme commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
Centaurea	Centaurée jacée (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	N	Planté

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
Centranthus ruber	Centranthe rouge	Z	AR	NA	Non	Non	N	
Centranthus ruber (L.) DC. subsp. ruber	Centranthe rouge	Z	AR	NA	Non	Non	N	Echappé
Cerastium fontanum	Céaiste commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Cerastium glomeratum	Céaiste aggloméré	I	CC	LC	Non	Non	N	
Cerastium semidecandrum	Céaiste scarieux	I	AC	LC	Non	Non	N	
Chaerophyllum temulum	Cerfeuil penché	I	CC	LC	Non	Non	N	
Chamaecyparis lawsoniana	Petit-cyprès de Lawson	C	#	NA	Non	Non	N	Planté
Chelidonium majus	Chélidoine	I	CC	LC	Non	Non	N	
Chenopodium album	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Cirsium arvense	Cirse des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
Cirsium vulgare	Cirse commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
Cirsium vulgare	Cirse commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
Claytonia perfoliata	Claytonie perfoliée ; Pourpier d'hiver	Z	AR	NA	Non	Non	N	
Conium maculatum	Grande ciguë	I	AR	LC	Non	Non	N	
Cornus mas	Cornouiller mâle	I	R	LC	Oui	Oui	N	
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	Planté
Cornus sericea	Cornouiller soyeux	C	R	NA	Non	Non	A	
Corylus avellana	Noisetier commun	I	CC	LC	Non	Non	N	Planté
Cotoneaster	Cotonéaster		P				S	
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	I	CC	LC	Non	Non	N	
Crepis vesicaria subsp. Taraxacifolia	Crépide à feuilles de pissenlit	I	AC	LC	Non	Non	N	
Crocus	Safran		#				#	
Cymbalaria muralis	Cymbalaire des murs (s.l.)	Z	C	NA	Non	Non	N	
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	I	CC	LC	Non	Non	N	
Datura stramonium	Stramoine commune	Z	PC	NA	Non	Non	A	
Daucus carota	Carotte commune (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	N	
Dianthus deltoides	Œillet couché	I?;C	D	RE	Non	(Oui)	N	Echappé
Digitaria sanguinalis	Digitaire sanguine	I	AC	LC	Non	Non	#	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
<i>Diplotaxis muralis</i>	Diplotaxis des murs	I	AR	LC	Non	Non	N	
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxis à feuilles ténues	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Draba verna</i>	Drave printanière	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Panic pied-de-coq (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	#	
<i>Elaeagnus commutata</i>	Chalef argenté							
<i>Elaeagnus umbellata</i>	Chalef en ombelle	C	E?	NA	Non	Non	S	
<i>Elaeagnus x submacrophylla</i>	Chalef d'Ebbing	C	E	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe tétragone (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Equisetum hyemale</i>	Prêle d'hiver	I	E	VU	Non	Oui	N	Plante horticole
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	Z	AR	NA	Non	Non	N	
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	Z	CC	NA	Non	Non	#	
<i>Erigeron karvinskianus</i>	Vergerette de Karvinski	S	E	NA	Non	Non	N	Echappé
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Érigéron de Sumatra							
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-cigogne à feuilles de ciguë (s.l.)	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Erophila verna</i>	Drave printanière	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaut maritime	I	R	LC	Oui	Oui	#	
<i>Erysimum cheiranthoides</i>	Vélar fausse-girolée	I	AR	VU	Non	Oui	N	Echappé
<i>Erysimum cheiri</i>	Girolée des murailles	Z;S	PC	NA	Non	Non	N	
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Euonymus japonicus</i>	Fusain du Japon	C	#	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe fluette ; Petite ésule	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Euphorbia helioscopia</i> subsp. <i>helioscopia</i>	Euphorbe réveil-matin ; Réveil-matin	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Euphorbia paralias</i>	Euphorbe maritime	I	AR	LC	Non	Oui	N	
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Fagopyrum esculentum</i>	Blé noir	C	RR?	NA	Non	Non	N	Planté ?

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
Fallopia baldschuanica	Renouée du Turkestan	#	#	#	Non	#	N	Planté & Echappé
Fallopia convolvulus	Renouée faux-liseron	I	CC	LC	Non	Non	N	
Fallopia japonica	Renouée du Japon	Z	CC	NA	Non	Non	A	
Festuca rubra	Fétuque rouge (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	N	
Ficaria verna	Ficaire	I	CC	LC	Non	Non	N	
Foeniculum vulgare	Fenouil commun	N;S	R?	NA	Non	Non	N	Echappé
Forsythia	Forsythia		?				N	
Fraxinus excelsior L. subsp. excelsior	Frêne commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
Fumaria muralis	Fumeterre des murailles	X;A	RR?	NA	Non	Non	N	
Fumaria officinalis	Fumeterre officinale	I	CC	LC	Non	Non	#	
Galinsoga parviflora	Galinsoga à petites fleurs	Z	PC	NA	Non	Non	N	
Galinsoga quadriradiata	Galinsoga cilié	Z	C	NA	Non	Non	N	
Galium aparine	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	I	CC	LC	Non	Non	#	
Galium parisiense	Gaillet de Paris	I	R	LC	Non	Oui	N	
Galium verum	Gaillet jaune	I	AC	LC	Non	Non	N	
Geranium dissectum	Géranium découpé	I	CC	LC	Non	Non	N	
Geranium molle	Géranium mou	I	CC	LC	Non	Non	N	
Geranium pyrenaicum	Géranium des Pyrénées	Z	C	NA	Non	Non	#	
Geranium robertianum	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC	Non	Non	#	
Geum urbanum	Benoîte commune	I	CC	LC	Non	Non	N	
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	I	CC	LC	Non	Non	N	
Gnaphalium luteoalbum	Gnaphale jaunâtre	I	R	LC	Oui	Oui	#	
Hedera helix	Lierre grimpant (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Helminthotheca echioides	Picride fausse-vipérine	I	C	LC	Non	Non	N	
Helosciadium nodiflorum	Ache faux-cresson ; Faux cresson	I	C	LC	Non	Non	N	
Heracleum sphondylium	Berce commune ; Grande berce	I	CC	LC	Non	pp	N	
Hieracium umbellatum	Épervière en ombelle	I	PC	LC	Non	Non	N	
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc ; Loroglosse	I	AR	LC	Non	Oui	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
Hippophae rhamnoides	Argousier faux-nerprun (s.l.)	I	PC	LC	Non	Non	N	
Hirschfeldia incana	Roquette bâtarde	Z	AR	NA	Non	Non	N	
Holcus lanatus subsp. lanatus	Houlque laineuse	I	CC	LC	Non	Non	N	
Hordeum vulgare	Orge commune (s.l.)	C	AC?	NA	Non	Non	N	
Hyacinthoides xmassartiana	Jacinthe de Massart	C	AR	NA	Non	Non	S	
Hyacinthoides hispanica	Jacinthe d'Espagne	C	E?	NA	Non	Non	N	Echappé
Hypericum androsaemum	Androsème	I	E	CR	Non	Oui	N	Planté
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	I	CC	LC	Non	Non	N	
Impatiens balfouri	Balsamine de Balfour	C	R	NA	Non	Non	P	Echappé
Iris foetidissima	Iris fétide ; Glaïeul puant	I	RR	NT	Non	Oui	N	
Iris pseudacorus	Iris jaune ; Iris faux-acore	I	C	LC	Non	Non	N	
Jacobaea vulgaris	Séneçon jacobée ; Jacobée	I	CC	LC	Non	Non	N	
Juglans regia	Noyer commun ; Noyer royal ; Noyer	C	PC	NA	Non	Non	N	Planté
Lactuca serriola	Laitue scariole	I	CC	LC	Non	Non	#	
Lamium album	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	Non	Non	N	
Lamium amplexicaule	Lamier embrassant	I	C	LC	Non	Non	N	
Lamium purpureum	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	Non	Non	N	
Lapsana communis	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Lathyrus latifolius	Gesse à larges feuilles	N	AC	NA	Non	Non	S	
Lathyrus pratensis	Gesse des prés	I	CC	LC	Non	Non	N	
Laurus nobilis	Laurier sauce	C	E	NA	Non	Non	#	Planté et Echappé
Lemna minor	Petite lentille d'eau	I	C	LC	Non	Non	N	
Lepidium latifolium	Passerage à larges feuilles	I?;N	RR	RE	Non	(Oui)	A	
Leymus arenarius	Élyme des sables	I	R	NT	Non	Oui	N	Planté
Ligustrum ovalifolium	Troène du Japon	C	R	NA	Non	Non	S	Planté et subsp
Ligustrum vulgare	Troène commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
Lolium perenne	Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
<i>Lonicera pileata</i>	Chèvrefeuille à bonnet	C	#	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Lunaria annua</i>	Monnaie du pape	C	AR?	NA	Non	Non	N	
<i>Lycium barbarum</i>	Lyciet commun	Z	AR	NA	Non	Non	P	
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope d'Europe ; Pied-de-loup	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia à feuilles de houx	C	AR	NA	Non	Non	P	
<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire camomille	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachée	I	PC	LC	Non	Non	N	
<i>Medicago falcata</i>	Luzerne en faux	I?	R	NT	Non	Oui	N	
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine	I	R	LC	Non	Oui	N	
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>Sativa</i>	Luzerne cultivée	S;C	C	NA	Non	Non	N	
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Nasturtium microphyllum</i>	Cresson à petites feuilles							
<i>Nasturtium officinale</i>	Rorippe cresson-d'eau			LC				
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	Z	AC	NA	Non	Non	N	
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	I	AR	NT	Non	Oui	N	
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>Procurrens</i>	Bugrane rampante ; Arrête-bœuf	I	C	LC	Non	pp	N	
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	I	AC	LC	Oui	Oui	N	
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle (s.l.)	I	PC	LC	Non	Non	N	
<i>Ostrya carpinifolia</i>	Charme houblon							Planté
<i>Oxalis corniculata</i>	Oxalide cornue	N;S	AR?	NA	Non	Non	#	
<i>Papaver dubium</i>	Coquelicot douteux (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	N	



NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire diffuse	I	AR	LC	Non	Non	#	
<i>Parthenocissus vitacea</i>	Vigne vierge commune							
<i>Passiflora spec.</i>								
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	C	LC	Non	Non	N	
<i>Petrorhagia prolifera</i>	Œillet prolifère	I	AR	LC	Non	Oui	N	
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun ; Phragmite commun	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Pilosella officinarum</i>	Épervière piloselle	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Pinus nigra</i> Arnold subsp. <i>nigra</i>	Pin noir ; Pin noir d'Autriche	C	R?	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne de cerf	I	PC	LC	Non	Non	N	
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Poa bulbosa</i>	Pâturin bulbeux	I	R	LC	Non	Oui	N	
<i>Poa compressa</i>	Pâturin comprimé	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc ; Ypréau	C	AR?	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i>	Peuplier d'Italie	C	#	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Populus x canadensis</i>	Peuplier du Canada	C	#	NA	Non	Non	S	Planté + échapé
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier potager (s.l.)	Z	PC	NA	Non	Non	#	
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Prunus avium</i> var. <i>juliana</i>	Cerisier cultivé	C	?	NA	Non	Non	#	Plantée
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Pyrus communis</i>	Poirier	I;C	R?	CR	Non	Oui	N	Plantée
<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>communis</i>	Poirier cultivé	C	R?	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	CC	LC	Non	Non	#	Planté

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
Ranunculus acris	Renoncule âcre (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Ranunculus ficaria	Ficaire	I	CC	LC	Non	Non	N	
Ranunculus repens	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	I	CC	LC	Non	Non	N	
Reseda lutea L. subsp. lutea	Réséda jaune	I	C	LC	Non	Non	N	
Reseda luteola	Réséda des teinturiers ; Gaude	I	C	LC	Non	Non	N	
Ribes odoratum	Groseillier odorant	C	E	NA	Non	Non	S	Planté
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	N;C	PC	NA	Non	Non	A	Planté
Rorippa x anceps	Rorippa x anceps							R.amphibiaxylvestris
Rosa canina s.s.	Rosier des chiens							var dumalis
Rosa chinensis	Rosier de Chine						S	
Rosa corymbifera	Rosier à corymbes	I	AC	LC	Non	Non	N	desegleseii
Rosa pseudosabariensis	Rosier faux-rosier scabre	#	#	#	Non	#	N	
Rosa rubiginosa	Rosier rouillé	I	PC	LC	Non	Non	N	
Rosa rugosa	Rosier rugueux	C	R?	NA	Non	Non	A	Planté & Echappé
Rosa tomentosa	Rosier tomenteux	I	AR	LC	Oui	Oui	#	
Rubus	Ronce		P				N	
Rubus caesius	Ronce bleuâtre	I	CC	LC	Non	Non	N	
Rumex acetosa	Oseille sauvage	I	CC	LC	Non	Non	N	
Rumex acetosella	Petite oseille (s.l.)	I	AC	LC	Non	pp	N	
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Sagina apetala	Sagine apétale (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Sagina procumbens	Sagine couchée	I	CC	LC	Non	Non	N	
Salix alba	Saule blanc	I	CC	LC	Non	Non	#	
Salix atrocinerea	Saule roux	I	AC	LC	Non	Non	N	
Salix aurita	Saule à oreillettes	I	R?	DD	Non	?	N	
Salix babylonica	Saule de Babylone (f.)	C	#	NA	Non	Non	N	Plantée
Salix caprea	Saule marsault	I	CC	LC	Non	Non	N	
Salix cinerea	Saule cendré	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	I	R?	DD	Non	?	#	
<i>Salix matsudana</i>	Saule tortueux							Planté
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre	I	AR	DD	Non	?	N	
<i>Salix purpurea</i> subsp. <i>lambertiana</i>							S	
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers ; Osier blanc	I	C	LC	Non	Non	#	
<i>Salix x fragilis</i> ( <i>S. alba</i> x <i>S. euxina</i> )								
<i>Salix x guinieri</i>	Saule de Guinier	I	?	NA	Non	Non	N	
<i>Salix x multinervis</i> ( <i>S. aurita</i> x <i>S. cinerea</i> )								
<i>Salix x rubens</i>	Saule rougeâtre	I	PC?	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage tridactyle	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Schedonorus pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i>	Fétuque des prés	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i>	Liondent d'automne	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	C	LC	Non	Non	#	
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	Z	AC	NA	Non	Non	P	
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Setaria viridis</i>	Sétaire verte	I	AR	LC	Non	Non	N	
<i>Sherardia arvensis</i>	Shérardie des champs ; Rubéole	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv. var. <i>dioica</i>	Silène dioïque ; Compagnon rouge	I	C	LC	Non	Non	#	
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sinapis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Moutarde des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sium latifolium</i>	Grande berle	I	R	NT	Oui	Oui	N	
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sonchus arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Laiteron des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill subsp. <i>asper</i>	Laiteron rude	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
Sorbus aucuparia L. subsp. aucuparia	Sorbier des oiseleurs	I	C	LC	Non	Non	N	Planté
Spartina anglica	Spartine anglaise	Z	RR	NA	Non	Non	A	
Spartina x townsendii	Spartine de Townsend	N	E?	NA	Non	Non	A	
Spiraea	Spirée		P				N	Planté
Stellaria media	Stellaire intermédiaire (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	N	
Symphoricarpos xdoorenbosii		C	#	NA	Non	Non	S	S. x chenaultii x albus Planté
Symphoricarpos albus	Symphorine blanche	C	AR?	NA	Non	Non	S	
Symphoricarpos albus var. laevigatus	Symphorine blanche (var.)	C	AR?	NA	Non	Non	S	
Symphoricarpos spec.								xchenaultii
Symphytum officinale	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
Tamarix	Tamaris		P				S	
Tanacetum vulgare	Tanaïsie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	Non	Non	N	
Taraxacum	Pissenlit		P				N	
Thlaspi arvense	Tabouret des champs	I	C	LC	Non	Non	N	
Thuja plicata	Thuya géant	C	#	NA	Non	Non	N	Planté
Torilis japonica	Torilis faux-cerfeuil ; Torilis du Japon	I	CC	LC	Non	Non	N	
Torilis nodosa	Torilis noueux	I	RR	VU	Non	Oui	N	
Tortula muralis	Tortule des murailles							
Tragopogon pratensis	Petit salsifis	#	#	#	Non	#	N	
Trifolium arvense	Trèfle des champs ; Pied-de-lièvre	I	AR	LC	Non	Non	N	
Trifolium campestre	Trèfle champêtre	I	C	LC	Non	Non	N	
Trifolium pratense	Trèfle des prés	I	CC	LC	Non	Non	N	
Trifolium repens	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	Non	Non	N	
Trifolium scabrum	Trèfle scabre	I	R	LC	Non	Oui	N	
Tripleurospermum inodorum	Matricaire inodore	I	CC	LC	Non	Non	N	
Tussilago farfara	Tussilage	I	CC	LC	Non	Non	N	
Typha latifolia	Massette à larges feuilles	I	C	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC5962.	PAT.	EEE	NOTES
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe (s.l.)	I	PC	LC	Non	Oui	N	Planté
<i>Ulmus glabra</i>	Orme des montagnes	I	PC	LC	Non	Non	N	Planté
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	I	E?	VU	Non	Oui	N	
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Urtica urens</i>	Ortie brûlante ; Petite ortie	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Valeriana officinalis subsp. Repens</i>	Valériane rampante ; Herbe aux chats	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Veronica agrestis</i>	Véronique agreste	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Z	CC	NA	Non	Non	N	
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines (s.l.)	I	C	LC	Non	pp	N	
<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	I	C	LC	Non	Non	#	
<i>Yucca gloriosa</i>	Yucca glorieux	C	E	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Yucca filamentosa</i>	Yucca filamenteux	#	#	#	Non	#	S	Planté

## OBSERVATIONS DE LA FLORE A SUIVRE : LES ESPECES PROTEGEES

La Flore a fait l'objet d'un suivi durant les phases d'inventaires, et est assez riche aux vues des différents types de milieux naturels existants.

5 espèces protégées au niveau régional ont été recensées au cours des différents inventaires, dont :



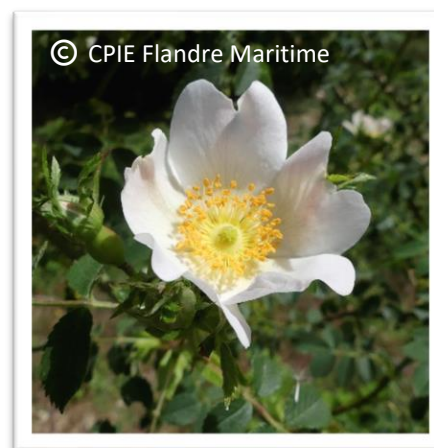
### Le Panicaut maritime

Plante normalement inféodée aux dunes blanches et grises, a réussi à s'implanter dans un tas de sable dans la caserne des pompiers. Deux hypothèses : l'arrivée d'une graine transportée malencontreusement par l'homme ou le transport de graines en même temps que le sable.



### L'Ophrys abeille

Petite orchidée assez souvent observée dans les zones de prairies rases. Signe d'une gestion différenciée correctement appliquée dans les milieux urbains, l'espèce est en expansion dans le Dunkerquois. Cette expansion semble cependant ralentie par les vagues de chaleur extrême de ces dernières années.



### Le Rosier tomenteux

Arbuste pouvant atteindre jusqu'à 300 cm, on retrouve généralement cette espèce dans les manteaux forestiers et les haies. Ce spécimen a d'ailleurs été observé dans la lisière forestière des Salines.




### Le Gnaphale jaunâtre

En régression dans la région, essentiellement par la disparition des zones humides, elle a été retrouvée au cœur du milieu urbain, notamment dans l'ancien cimetière. La survie de cette espèce est dû à l'amélioration des pratiques de gestion et à l'abandon des produits phytosanitaires.

# Fort-Mardyck – ABC 2021–2023 – Localisation des espèces végétales protégées à échelle régionale



## Légende

 Limites communales de Fort-Mardyck

-  Cornouiller mâle
-  Gnaphale jaunâtre
-  Ophrys abeille
-  Panicaut maritime
-  Rosier tomenteux

0 100 200 m



FLANDRE MARITIME



Commune associée de Dunkerque  
**Fort-Mardyck**

Source cartographique : Google Satellite  
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023  
Copie et reproduction interdites

## OBSERVATIONS DE LA FLORE A SUIVRE : LES ESPECES MENACEES

La plupart des espèces végétales recensées sont classées en « Préoccupation mineure » et correspondent soit à des espèces communes, soit à des espèces bien présentes sur le territoire et qui ne montrent pour le moment pas de risques de disparition.

Les espèces classées en « Non applicable » correspondent souvent à des espèces introduites, soit par plantation directe, soit par échappée de culture (graines transportées par les vents depuis les jardins, rejets ou développement de bulbes ou graines abandonnées).

Seules quelques espèces menacées de disparition sont présentes sur le territoire de la commune :

### L'Iris fétide

Iris sauvage aux fleurs vertes à violacées, détectée près de la zone de rétention d'eau à proximité du stade. Bien que cette plante soit classée en « Quasi-menacé [NT] », son actuelle expansion sur le territoire la fera certainement sortir de la Liste Rouge.



### Le Torilis nouveau

Petite ombellifère bien représentée sur le Dunkerquois dans les espaces verts présentant des prairies ou des pelouses. Cette plante, bien que très présente localement doit son statut en « Quasi-menacé [NT] » aux risques liés à l'altération de son milieu de vie par la gestion des espaces verts et l'embroussaillage des friches.













# Fort-Mardyck – ABC 2021–2023 – Localisation des espèces végétales menacées d'extinction à échelle régionale



## Légende

 Limites communales de Fort-Mardyck

-  Élyme des sables - planté
-  Androsème - planté
-  Orme lisse - planté
-  Bugrane épineuse
-  Iris fétide
-  Luzerne en faux
-  Torilis nouveaux

0 100 200 m



FLANDRE MARITIME



Commune associée de Dunkerque  
**Fort-Mardyck**

Source cartographique : Google Satellite  
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023  
Copie et reproduction interdites

## OBSERVATIONS DE LA FLORE A SUIVRE : LES ESPECES PATRIMONIALES

Le statut de patrimonialité est issu d'une compilation des autres caractéristiques de l'espèce sur le territoire. Aussi, les espèces patrimoniales sont des espèces qui peuvent être rares, menacées, protégées ou même ayant un fort intérêt historique ou culturel sur certains secteurs. **31 espèces** de cette catégorie ont ainsi été recensées sur la commune. 22 de ces espèces sont affichées sur la carte ci-dessous. Les autres espèces proviennent de relevés réalisés par des habitants.

Quelques exemples ci-dessous nous montrent des espèces spécifiques de milieux secs, généralement retrouvées dans le milieu dunaire et les prairies sèches :



**Le Cakilier maritime**



**Le Liseron des dunes**



**Le Pâturin bulbeux**



**La Luzerne naine**



**L'Orchis bouc**




**La Bugrane épineuse**

# Fort-Mardyck – ABC 2021–2023 – Localisation des espèces végétales patrimoniales



## Légende

 Limites communales de Fort-Mardyck

-  Androsème
-  Betterave maritime
-  Bugrane épineuse
-  Caquillier maritime
-  Cornouiller mâle
-  Élyme des sables
-  Euphorbe maritime
-  Gaillet de Paris
-  Gnaphale jaunâtre
-  Iris fétide
-  Liseron des dunes
-  Luzerne en faux
-  Luzerne naine
-  Ophrys abeille
-  Orchis bouc
-  Orme lisse
-  Panicaut maritime
-  Pâturin bulbeux
-  Rosier tomenteux
-  Saule des dunes
-  Torilis nouveau
-  Trèfle scabre

0 100 200 m



FLANDRE MARITIME

Commune associée de Dunkerque  
**Fort-Mardyck**

Source cartographique : Google Satellite  
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023  
Copie et reproduction interdites

## OBSERVATIONS DE LA FLORE A SUIVRE : LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Comme n'importe quel autre territoire, la commune de Fort-Mardyck est touchée par la présence de ces espèces. Leur inventaire et la cartographie de leur présence permet leur gestion afin d'éviter leur propagation sur la commune.

**36 espèces** dans les différentes catégories d'EEE ont été recensées sur le territoire de la commune. 26 de ces espèces sont affichées sur la carte ci-dessous. Les autres espèces proviennent de relevés réalisés par des habitants.



**Buddléia de David**



**Passerage à larges feuilles**



**Balsamine de Balfour**



**Lyciet commun**



**Aulne blanc**




**Chalef d'Ebbing**

# Fort-Mardyck – ABC 2021-2023 – Localisation des espèces floristiques exotiques envahissantes







## Légende

 Limites communales de Fort-Mardyck

### EEE avérées (CBNBL)

-  Baccharis à feuilles d'arroche
-  Buddléia de David
-  Cornouiller soyeux
-  Passerage à larges feuilles
-  Renouée du Japon
-  Robinier faux-acacia
-  Rosier rugueux
-  Spartine anglaise
-  Stramoine commune

### EEE Potentielles (CBNBL)

-  Balsamine de Balfour
-  Lyciet commun
-  Mahonia à feuilles de houx
-  Sénéçon du Cap

### EEE à surveiller (CPIE FM)

-  Aulne blanc
-  Chalef d'Ebbing
-  Chalef en ombelle
-  Cotonéaster
-  Fusain du Japon
-  Gesse à larges feuilles
-  Jacinthe de Massart
-  Peuplier blanc
-  Rosier de Chine
-  Symphorine blanche
-  Tamaris
-  Yucca filamenteux
-  Saule pourpre de Lambert

0 100 200 m



FLANDRE MARITIME

Commune associée de Dunkerque  
**Fort-Mardyck**

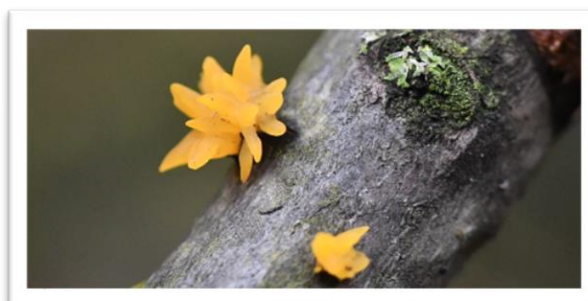
Source cartographique : Google Satellite  
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023  
Copie et reproduction interdites

## OBSERVATIONS DES LICHENS ET CHAMPIGNONS

CAT.	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	ÉCOLOGIE	NOTES
<i>Champignon</i>	<i>Ascocoryne sarcoides</i> sl.		I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Auricularia auricula-judae</i>	Oreille de Judas	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Bjerkandera adusta</i>	Tramète brûlée	I	Bois mort	Sur souches de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Bjerkandera fumosa</i>	Tramète enfumée	I	Bois mort	Sur branches morte de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Byssomerulius corium</i>	Mérule papyracée	I	Bois mort	Sur branches morte de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Calocera cornea</i>	Calocère petite- corne	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Lichen</i>	<i>Candelaria concolor</i>		I		
<i>Champignon</i>	<i>Chondrostereum purpureum</i>	Stérée pourpre	I	Bois mort	Sur bois de Populus x canadensis
<i>Champignon</i>	<i>Coprinellus disseminatus</i>	Coprin disséminé	I	Bois mort	Sur souche de Populus x canadensis
<i>Champignon</i>	<i>Coprinellus micaceus</i>	Coprin micacé	I	Bois mort	Sur souche de Populus x canadensis
<i>Champignon</i>	<i>Coprinellus micaceus</i> sl.		I	Bois mort	Sur souche de Populus x canadensis
<i>Champignon</i>	<i>Coprinus comatus</i>	Coprin chevelu	I	Pelouses	
<i>Champignon</i>	<i>Crepidotus mollis</i>	Crépidote mou	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Crepidotus variabilis</i> sl.	Crépidote variable	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Entomophthora muscae</i>		I	Insectes	Champignon parasite des mouches
<i>Champignon</i>	<i>Exidia nucleata</i>	Exidie à noyau	I	Bois mort	Sur plusieurs troncs secs de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Flammulina</i> sp.		I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Fuligo cinerea</i>	Fleur de Tan cendrée	I	Bois mort	Sur bois de Populus x canadensis
<i>Champignon</i>	<i>Helvella crispa</i>	Helvelle crêpue	I	Zone boisée de feuillus	
<i>Champignon</i>	<i>Hygrocybe conica</i>	Hygrophore conique	I	Pelouse sableuse	Dans le Parc des enfants
<i>Lichen</i>	<i>Hyperphyscia adglutinata</i>		I		
<i>Champignon</i>	<i>Hypoxylon fragiforme</i>	Hypoxylon en forme de fraise	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Lichen</i>	<i>Lecanora chlorotera</i>		I		
<i>Lichen</i>	<i>Lecidella elaeochroma</i>		I		
<i>Champignon</i>	<i>Lepiota cristata</i>	Lepiote crêtée	I	Zone boisée et lisières	Sous Pinus sylvestris
<i>Champignon</i>	<i>Lepsita nuda</i>	Pied bleu	I	Zone boisée	

CAT.	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	ÉCOLOGIE	NOTES
<i>Champignon</i>	<i>Mycena speirea</i>	Mycène groupée	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Lichen</i>	<i>Parmelia sulcata</i>		I		
<i>Champignon</i>	<i>Peziza arvernensis</i>	Pézize sylvestre	I	Bois mort	Sur souche de Populus x canadensis
<i>Lichen</i>	<i>Phaeophyscia orbicularis</i>		I		
<i>Champignon</i>	<i>Phlebia radiata</i>	Mérule radiée	I	Bois mort	Sur bois mort de Fraxinus
<i>Lichen</i>	<i>Physcia adscendens</i>		I		
<i>Lichen</i>	<i>Physcia tenella</i>		I		
<i>Lichen</i>	<i>Physconia grisea</i>		I		
<i>Champignon</i>	<i>Pleurotus ostreatus</i>	Pleurote en huître	I	Bois mort	Sur bois mort de Fraxinus
<i>Champignon</i>	<i>Polyporus badius</i>	Polypore variable	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Lichen</i>	<i>Punctelia subrudecta</i>		I		
<i>Champignon</i>	<i>Trametes gibbosa</i>	Tramète bossue	I	Bois mort	Sur branches morte de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Trametes hirsuta</i>	Tramète hirsute	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Trametes versicolor</i>	Tramète versicolore	I	Bois mort	Sur bois mort de feuillus
<i>Champignon</i>	<i>Tremella mesenterica</i>	Trémelle mésentérique	I	Bois mort	Sur bois mort de Fraxinus
<i>Lichen</i>	<i>Xanthoria parietina</i>		I		
<i>Champignon</i>	<i>Xylaria hypoxylon</i>	Xylaire du bois	I	Bois mort	

Au-delà des plantes, le CPIE Flandre Maritime a pu étudier la présence de la fonge sur le territoire de la commune. En effet, si les inventaires botaniques sont assez souvent réalisés, les inventaires fongiques et lichénologiques sont encore rares sur une grande partie du territoire régional. Ainsi, **32 espèces de champignons**, essentiellement des espèces xylophages se développant sur le bois mort, et **11 espèces de lichens** ont été inventoriées.



### Calocère à petites cornes

Le Calocère à petite corne est un champignon saprophyte qui s'installe sur du bois en décomposition, essentiellement du hêtre ou du frêne. Sa couleur jaune vif et sa forme hérissée le rendent facile à reconnaître.

**BILAN DES INVENTAIRES  
FAUNISTIQUES REALISES EN 2021  
– 2023**



## CODIFICATION DE LA FAUNE

Les entrées de colonnes sont sensiblement les mêmes que celles des tableaux flore, à la différence que les critères sont proposés par le Groupe Ornithologique et Naturaliste du nord de la France, et que certaines classes ne bénéficient pas (encore) de ces derniers. Par exemple, les oiseaux, étudiés depuis de nombreuses décennies, font l'objet de calculs de rareté, d'enjeu CUD... au contraire des mollusques, dont l'étude est beaucoup plus récente.

« **RARETE NDPDC** » : ce code désigne l'indice de rareté de la faune au niveau régional, indice basé sur un coefficient : la région Nord-Pas-de-Calais est divisée en 885 « mailles » de 4 x 4km, la rareté est calculée selon un rapport entre le nombre de mailles où l'espèce est présente et le nombre total de maille. Par exemple, une espèce animal exceptionnelle (notée « E ») se rencontrera dans 1 à 4 mailles régionales. A l'inverse, une espèce très commune (« CC ») va être observée dans plus de 562 mailles. Les divers statuts de rareté rencontrés sont :

- E : exceptionnel ;
- RR : très rare ;
- R : rare ;
- AR : assez rare ;
- PC : peu commun ;
- AC : assez commun ;
- C : commun ;
- CC : très commun

« **PRIORITE DE CONSERVATION** » : ce critère vient mettre en lumière les taxons pour lesquels la communauté urbaine de Dunkerque et les acteurs œuvrant sur ce territoire ont une responsabilité particulière en matière de préservation, ou au contraire de limitation.



© CPIE Flandre Maritime

**Le Crapaud calamite**



© Bart Bollengier

**L'Azuré des Nerpruns**



© CPIE Flandre Maritime

**Le Pouillot fitis**

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES AMPHIBIENS

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE RÉGIONALE	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	CC	Faible	
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	NT	AC	Élevée	
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC	CC	Modérée	

### La Grenouille rousse

Amphibien caractérisé par une tâche sombre derrière les yeux. Plusieurs Grenouilles rouges ont pu être observées dans le Parc bordant les Salines, l'espèce, aux mœurs plus forestières, trouve dans ce secteur une zone humide propice à sa reproduction (fossé de séparation des Salines) et aussi un couvert boisé intéressant.



© Gaëtan Milleret

### Le Crapaud calamite

Le Crapaud calamite, aux yeux verts et à la ligne jaune dorsale bien visible, est déjà connu dans un certain nombre d'espaces littoraux, y compris dans les Salines. Son observation dans le bassin d'un particulier proche de ces dernières n'est donc pas surprenante, mais indique une divagation des individus jusque dans la zone urbaine.



© CPIE Flandre Maritime

### Le Crapaud commun

Le Crapaud commun est un amphibien assez facile à rencontrer dans beaucoup d'espaces, celui-ci vivant dans un grand nombre de zones humides différentes. La mare présente au cœur des quartiers d'habitation de la Rue du Flot Moulin n'a cependant jamais donné lieu à des observations d'amphibiens malgré plusieurs passages.




© CPIE Flandre Maritime




# Fort-Mardyck – ABC 2021–2023 – Localisation des espèces d'amphibiens



## Légende

 Limites communales de Fort-Mardyck

## AMPHIBIENS

-  Crapaud calamite
-  Grenouille rousse
-  Crapaud commun

0 100 200 m



FLANDRE MARITIME



Commune associée de Dunkerque  
**Fort-Mardyck**

Source cartographique : Google Satellite  
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023  
Copie et reproduction interdites

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES OISEAUX

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE DES OISEAUX NICHEURS NPDC (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Acanthis flammea cabaret</i>	Sizerin cabaret			-	Migrateur
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	AC	LC	Faible	
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	AC	LC	Faible	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	AC	LC	Faible	
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	C	VU	Modérée	
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	AC	LC	Faible	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	PC	NT	Modérée	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	C	LC	Faible	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	AC	NT	Modérée	
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	AC	LC	Faible	
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	PC	LC	Modérée	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	AC	NT	Faible	
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	AR	LC	Modérée	
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	R	VU	-	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	AC	VU	Élevée	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	PC	EN	Élevée	
<i>Columba livia dom</i>	Pigeon biset domestique	/N	/N	-	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	C	LC	Faible	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	AC	LC	Faible	
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	AC	LC	Faible	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	AC	VU	Faible	
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	C	LC	Faible	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	AR	LC	Faible	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	AC	LC	Faible	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	R	VU	Élevée	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	C	VU	Faible	
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	E	NAb	-	Migrateur

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE DES OISEAUX NICHEURS NPDC (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	C	LC	Faible	
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	/N		-	Migrateur
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	AC	LC	Faible	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	AC	LC	Faible	
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	AR	VU	Modérée	
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	R	NT	Modérée	
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	RR	EN	Très élevée	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	AC	NT	Faible	
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	PC	LC	Très élevée	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	C	LC	Faible	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	AC	NT	Faible	
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	R		-	Migrateur
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	R	LC	Élevée	
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	C	LC	Faible	
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	AR	NT	Élevée	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	C	LC	Faible	
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	AC	VU	Élevée	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	C	LC	Faible	
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	C	LC	Faible	
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	E	EN	-	
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	C	LC	Faible	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	PC	LC	Faible	
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	AR	VU	-	
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	AR	LC	Modérée	
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	AC	LC	Modérée	
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	AC	NT	Modérée	
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	AC	LC	Modérée	
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	RR		-	Migrateur
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	AC	LC	Faible	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE DES OISEAUX NICHEURS NPDC (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	AC	VU	Faible	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	C	LC	Faible	
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	AC	LC	Faible	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	C	LC	Faible	
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	/N		-	Migrateur
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	C	LC	Faible	
<i>Turdus philomenus</i>	Grive musicienne	C	LC	Faible	
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	RR	DD	-	

La position géographique de Fort-Mardyck, situé à l'arrière de l'espace littoral, permet l'observation de certaines espèces en passage migratoire mais également d'oiseaux hivernants. Les milieux boisés au Nord de la commune, les Salines et le milieu urbain permettent à plusieurs dizaines d'espèces d'être présentes, à l'année et pendant l'hiver. Si beaucoup d'espèces communes des villes ont pu être observées, nous pouvons noter la présence de certaines nécessitant des milieux de vie particuliers. Certaines espèces n'ont été qu'aperçues en passage ou pendant des périodes très courtes, essentiellement des espèces migratrices comme la Cigogne blanche, la Spatule Blanche ou encore le Tarin des Aulnes. Au total, ce sont **67 espèces d'oiseaux** observées sur Fort-Mardyck au cours des inventaires.



### La Bergeronnette des ruisseaux

Passereau très dépendant de l'eau, surtout des eaux courantes. Aperçue à proximité de Biotopia, cette espèce est probablement intéressée par les mares du zoo.




### Le Faucon pèlerin

Rapace le plus rapide du monde et dont plusieurs plateformes pour faciliter son installation sont disposées autour de Dunkerque.

# Fort-Mardyck – ABC 2021–2023 – Localisation des espèces d'oiseaux d'intérêt



## Légende

 Limites communales de Fort-Mardyck

-  Alouette des champs
-  Bergeronnette des ruisseaux
-  Bouvreuil pivoine
-  Busard des roseaux
-  Busard Saint-Martin
-  Buse variable
-  Chardonneret élégant
-  Cigogne blanche
-  Coucou gris
-  Épervier d'Europe
-  Faucon pèlerin
-  Gobemouche gris
-  Gobemouche noir
-  Martinet noir
-  Mésange noire
-  Râle d'eau
-  Roitelet à triple bandeau
-  Roitelet huppé
-  Rougequeue à front blanc
-  Rousserolle verderolle
-  Spatule blanche
-  Tarin des aulnes
-  Verdier d'Europe

0 100 200 m



Source cartographique : Google Satellite  
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023  
Copie et reproduction interdites

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES MAMMIFERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE NATIONALE (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril	CC	LC		Traces
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	CC	LC		
<i>Felis catus</i>	Chat domestique	NA	NA		
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	AC?(CC)	NA		
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	C?(CC)	LC		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	C ? (CC)	LC		

Probablement la partie de la faune la moins représentée, essentiellement par manque d'espace, ces espèces n'étant que peu adaptées à la vie urbaine ou périurbaine.

Cependant, la proximité des Salines a permis l'observation de grands mammifères comme le Renard roux ou encore le Chevreuil européen, espèces qui seraient bien plus difficiles à observer sans un grand espace « sauvage » à proximité.

Ces mammifères sont essentiellement repérables dans le milieu grâce aux indices qu'ils laissent derrière eux : crottes, empreinte, coulées.



**Le Chevreuil européen**



**Le Renard Roux**



## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES LEPIDOPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE REGIONALE (2014)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	CC	LC	Faible	
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	C	LC	Faible	
<i>Agriphila straminella</i>	Crambus des chaumes		NE		Hétérocères
<i>Agrius convolvuli</i>	Sphinx du Liseron	AC	NE		Hétérocères
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	C	LC	Faible	
<i>Anthophila fabriciana</i>	Anthophile commune		NE		Hétérocères
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	C	LC	Faible	
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	AC	LC	Modérée	
<i>Aspitates ochrearia</i>	Aspilate ochracée	R	NE		Hétérocères
<i>Autographa gamma</i>	Gamma	CC	NE		Hétérocères
<i>Calybites phasianipennella</i>			NE		Hétérocères
<i>Camptogramma bilineata</i>	Brocatelle d'or	C	NE		Hétérocères
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	C	LC	Modérée	
<i>Celypha lacunana</i>	Tordeuse du fraisier		NE		Hétérocères
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	C	LC	Modérée	
<i>Cydalima perspectalis</i>	Pyrale du buis		NE		Hétérocères
<i>Ematurga atomaria</i>	Phalène picotée	AR	NE		Hétérocères
<i>Epirrhoe alternata</i>	Alternée	CC	NE		Hétérocères
<i>Esperia sulphurella</i>			NE		Hétérocères
<i>Evergestis extimalis</i>	Evergète de la roquette		NE		Hétérocères
<i>Evergestis pallidata</i>	Evergète des bois		NE		Hétérocères
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	C	LC	Faible	
<i>Gracillaria syringella</i>	Mineuse du lilas		NE		Hétérocères
<i>Helcystogramma rufescens</i>	Brachmie roussâtre		NE		Hétérocères
<i>Lasiocampa quercus</i>	Bombyx du chêne	C	NE		Hétérocères
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère, Satyre	AC	NT	Modérée	
<i>Lomaspilis marginata</i>	Bordure entrecoupée	C	NE		Hétérocères
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx	AC	NE		Hétérocères

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE REGIONALE (2014)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Macrothylacia rubi</i>	Bombyx de la ronce	AC	NE		Hétérocères
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	C	LC	Faible	
<i>Orthotaenia undulana</i>			NE		Hétérocères
<i>Pammene aurana</i>	Tordeuse de la berce		NE		Hétérocères
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	C	LC	Faible	
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	CC	LC	Faible	
<i>Pleuroptya ruralis</i>	Pyrale du houblon		NE		Hétérocères
<i>Phyllonorycter esperella</i>			NE		Hétérocères
<i>Phyllonorycter schreberella</i>			NE		Hétérocères
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	CC	LC	Faible	
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	CC	LC	Faible	
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	CC	LC	Faible	
<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable	C	LC	Faible	
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	C	LC	Faible	
<i>Psyche casta</i>	Psyché lustrée		NE		Hétérocères
<i>Ptycholoma lecheana</i>	Tordeuse de Lèche		NE		Hétérocères
<i>Scotopteryx chenopodiata</i>	Phalène de l'ansérine	C	NE		Hétérocères
<i>Scythris scopolella</i>	Butale à trois tâches		NE		Hétérocères
<i>Synaphe punctalis</i>	Synaphe punctalis		NE		Hétérocères
<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte de sang	C	NE		Hétérocères
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	CC	NA	Faible	
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	C	NA	Faible	
<i>Xestia xanthographa</i>	Trimaculée	C	NE		Hétérocères

**51 espèces de papillons** ont pu être recensées lors des prospections, dont 19 espèces de « papillons de jour ». Si la plupart d'entre elles sont des espèces communes présentes dans la plupart des milieux, certaines observations ont été remarquables.



### La Mégère ou le Satyre

Plusieurs individus de cette espèce, classée en « Quasi-menacée » à échelle régionale, ont été observés dans les parcs et les rues bordant les Salines. Ce papillon, habitant des friches sèches riches en graminées dont sa chenille se nourrit, voit malheureusement son habitat se réduire à cause de l'artificialisation des sols et l'embroussaillage naturel de certains espaces de friches. En cela, les Salines et les quelques espaces en friche de la commune représentent un milieu idéal pour la survie de cette espèce.



### La Grisette

L'observation d'une Grisette, petit papillon assez discret et recensé pour la première fois sur le territoire communautaire en 2015, est également une observation remarquable. Consommatrice de mauves sauvages ou encore de roses trémières, cette espèce fréquente les prairies sèches et les zones arrière des dunes sur le littoral.

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES HYMENOPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE EUROPÉENNE (2014)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Andrena bicolor</i>	Andrène bicolore		LC		
<i>Andrena carantonica</i>			DD		
<i>Andrena flavipes</i>	Andrène à pattes jaunes		LC		
<i>Andrena florea</i>	Andrène de la bryone		DD		
<i>Andrena haemorrhoa</i>	Andrène à cul rouge		LC		
<i>Andrena minutula</i>			DD		
<i>Andrena nigroaenea</i>	Andrène noire bronzée		LC		
<i>Anthophora plumipes</i>	Anthophore plumeuse		LC		
<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique		DD		
<i>Arge cyanocrocea</i>	Tenthrede de la ronce		NE		
<i>Bembix rostrata</i>	Bembex à rostre		NE		
<i>Bombus hypnorum</i>	Bourdon des arbres	AC	LC		
<i>Bombus lapidarius</i>	Bourdon des pierres	CC	LC		
<i>Bombus pascuorum</i>	Bourdon des champs	CC	LC		
<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon terrestre	CC	LC		
<i>Colletes cunicularius</i>	Collète lapin		LC		
<i>Colletes hederæ</i>	Collète du lierre		LC		
<i>Crabro peltarius</i>	Guêpe fouisseuse		NE		
<i>Diplolepis rosæ</i>	Cynips du bédégua		NE		
<i>Halictus rubicundus</i>	Halicte à pattes rouges		LC		
<i>Heriades truncorum</i>	Hériade des troncs		LC		
<i>Hoplitis adunca</i>	Osmie crochue		LC		
<i>Lasioglossum zonulum</i>	Lasioglosse larges-bandes		NE		
<i>Macrophya montana</i>	Macrophie rustique		NE		
<i>Megachile leachella</i>	Mégachile argentée		LC		
<i>Melitta leporina</i>	Mélitte de la Luzerne		LC		
<i>Nomada lathburiana</i>	Nomade poils-de-carotte		LC		
<i>Nomada sheppardana</i>	Nomade de Sheppard		LC		

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE EUROPÉENNE (2014)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Nomada zonata</i>	Nomade zonée		LC		
<i>Polistes dominula</i>	Poliste gaulois		NE		
<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique		NE		
<i>Vespula vulgaris</i>	Guêpe commune		NE		
<i>Xylocopa violacea</i>	Xylocope violet		LC		

Cette famille de butineurs est représentée par de nombreuses espèces dont certains genres sont très reconnaissables, comme les bourdons ou les abeilles. Si leur reconnaissance n'est pas forcément aisée, certaines espèces intéressantes ont été rencontrées pendant les périodes estivales. **33 espèces** ont été observées durant les inventaires.



**Le Bembex à rostre**

Une guêpe de grande taille, observable très facilement dans les dunes. Comme de nombreuses espèces d'abeilles solitaires, cette espèce va creuser une petite galerie dans le sable pour y déposer son œuf et une réserve de nourriture. Si sa présence ne fait aucun doute dans les Salines, deux zones de terrier ont été observées sur la commune, l'une dans le nouveau cimetière et l'autre dans la zone en friche devant le Parc des enfants.



**La Xylocope violette**

Nous pouvons également noter la présence de Xylocoques violettes, la plus grosse abeille d'Europe, au cœur des quartiers d'habitation. Cette espèce de grande taille et de couleur atypique noire-bleutée, est une abeille très paisible. Surnommée « Abeille charpentière », cette abeille solitaire perce le bois à la manière d'un foret pour y déposer ses œufs et du pollen qui servira à nourrir la larve une fois sortie de l'œuf.

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES COLEOPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Adalia bipunctata</i>	Coccinelle à 2 points	C	/N		
<i>Adalia decempunctata</i>	Coccinelle à 10 points	C	/N		
<i>Agapanthia villosoviridescens</i>	Agapanthie à pilosité verdâtre		/N		
<i>Agrypnus murinus</i>	Taupin rongeur		/N		
<i>Amara similata</i>			/N		
<i>Athous haemorrhoidalis</i>	Taupin acajou		/N		
<i>Cantharis decipiens</i>	Téléphore trompeur		/N		
<i>Cantharis nigricans</i>	Téléphore noirâtre		/N		
<i>Chrysolina americana</i>	Chrysomèle du romarin		/N		
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	CC	/N		
<i>Crepidodera aurata</i>	Altise dorée		/N		
<i>Crepidodera plutus</i>			/N		
<i>Cteniopus sulphureus</i>	Allécule citron		/N		
<i>Curculio glandium</i>	Balanin du chêne		/N		
<i>Dorytomus longimanus</i>	Dorytomus longimanus		/N		
<i>Drilus flavescens</i>	Drile jaunâtre		/N		
<i>Exochomus quadripustulatus</i>	Coccinelle à virgules	AC	/N		
<i>Grammoptera ruficornis</i>	Lepturette rousse		/N		
<i>Halyzia sedecimguttata</i>	Grande coccinelle orange	C	/N		
<i>Harmonia quadripunctata</i>	Coccinelle à 4 points	AC	/N		
<i>Henosepilachna argus</i>	Coccinelle de la bryone	AR	/N		
<i>Hippodamia variegata</i>	Coccinelle des friches	AC	/N		
<i>Malachius bipustulatus</i>	Malachie à deux points		/N		
<i>Myrrha octodecimguttata</i>	Coccinelle des cîmes	AR	/N		
<i>Ochina ptinoides</i>	Vrillette brune à bandes grises		/N		
<i>Oedemera nobilis</i>	Oedémère noble		/N		
<i>Paracorymbia fulva</i>	Lepture fauve		/N		
<i>Philopodon plagiatum</i>	Entime plagiaire		/N		

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Phyllobius pomaceus</i>	Charançon de l'ortie		/N		
<i>Phyllopertha horticola</i>	Hanneton des jardins		/N		
<i>Polydrusus formosus</i>	Charançon vert soyeux		/N		
<i>Polydrusus planifrons</i>			/N		
<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	Coccinelle à 14 points	C	/N		
<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	Coccinelle à 22 points	AC	/N		
<i>Rutpela maculata</i>	Lepture tachetée		/N		
<i>Silis ruficollis</i>	Téléphore timide		/N		
<i>Trichius gallicus gallicus</i>	Trichie gauloise		/N		
<i>Valgus hemipterus</i>	Cétoine punaise		/N		

Famille des scarabées et des coccinelles, la diversité des milieux dans la commune permet de lister **38 espèces** différentes.

## La Coccinelle des cîmes

Les coccinelles représentent une part importante des inventaires, dont certaines, relativement rares, ont pu être observées. C'est le cas de la Coccinelle des cîmes, observées dans les quelques pins ornementaux plantés à divers endroits.



## La Coccinelle de la Bryone

Mais également nommée la Coccinelle du melon. Cette espèce phytophage spécifique de la Bryone, plante sauvage assez répandue à proximité des espaces dunaires mais bien plus rare sur le reste du territoire.



## L'Agapanthie à pilosité verdâtre

Une espèce de grande taille a aussi été observée, l'Agapanthie à pilosité verdâtre, un capricorne mesurant 3 à 4 centimètres, typique des zones humides boisées.



## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES ODONATES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE REGIONALE (2012)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Aeshna cyanea</i>	Æschne bleue	C	LC	Modérée	
<i>Aeshna mixta</i>	Æschne mixte	C	LC	Modérée	
<i>Ischnura elegans</i>	Ischnure élégante	CC	LC	Faible	
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	C	LC	Modérée	
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	CC	LC	Modérée	
<i>Sympecma fusca</i>	Brunette hivernale	AC	LC	Faible	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	C	LC	Modérée	
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	C	LC	Modérée	



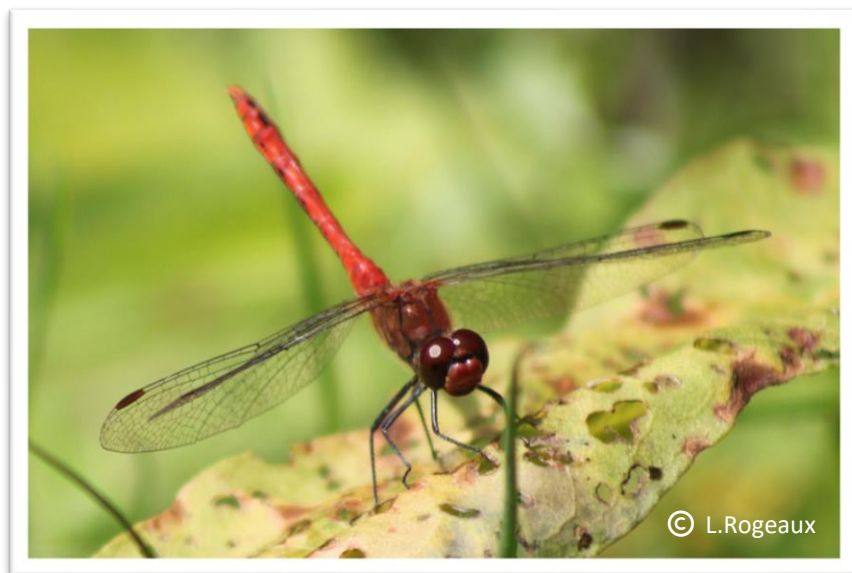
**L'Æschne bleue**



**La Brunette hivernale**



Famille des libellules et des agrions, les odonates sont des indicateurs de la présence de zones humides. Sur la commune, les zones humides capables d'accueillir ces espèces sont relativement réduites et se cantonnent à un fossé entre les communes de Fort-Mardyck et Grande-Synthe qui se prolonge entre la ville et les Salines, une mare présente dans le milieu urbain et les zones aquatiques de Biotopia. **8 espèces** communes ont été rencontrées.



### Le Sympetrum sanguin

Du côté des Libellules, au sens strict, nous avons croisé les Aeschnes mixtes et Aeschnes bleues ainsi que le Sympétrum sanguin.

Le Sympetrum sanguin est une libellule mesurant 4 à 6 cm d'envergure, et présente un fort dimorphisme sexuel : les mâles sont rouge vif, tandis que les femelles et les mâles immatures sont noir et jaune. Cette espèce est la représentante la plus commune du genre Sympetrum.



### L'Agrion élégant

Du côté des Agrions, l'Agrion élégant et l'Agrion hivernal ont été rencontrés.

Les Agrions font partis d'un sous-ordre d'insecte nommé Zygoptères, appelé « Demoiselles » en Français. On les distingue des libellules « au sens strict » grâce à leur corps frêle.

Les Odonates sont des insectes prédateurs, dont la larve se développe dans un milieu aquatique.

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES ORTHOPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE EUROPÉENNE (2022)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	AC	LC	Élevée	
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	C	LC	Faible	
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	C	LC	Faible	
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	C	LC	Faible	
<i>Oedipoda caeruleascens caeruleascens</i>	Oedipode turquoise		LC		
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Pholidoptère cendrée	C	LC	Faible	
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	C	LC	Modérée	



**La Grande Sauterelle verte**

D'autres espèces ont également été répertoriées, c'est le cas de la famille des Orthoptères. Cette famille comprenant les criquets et les sauterelles, dont la Grande sauterelle verte ou l'Ædipode turquoise sont de magnifiques représentants. **7 espèces** ont été observés sur la commune de Fort-Mardyck.



### **Le Conocéphale des roseaux**

Le nom « conocéphale » est attribué à tout un genre de sauterelles possédant une tête allongée rappelant la forme d'un cône. Le Conocéphale des roseaux est typique des zones humides, la présence de certaines plantes aquatiques telles que les joncs ou les roseaux sont indispensables à sa survie.



### **L'Ædipode turquoise**

Criquet mesurant de 20 à 30 mm, il se reconnaît facilement à ses ailes postérieures bleu turquoise bordées de noir. Les ailes antérieures participent au camouflage de l'individu au repos. Cette espèce présente des colorations très variables : brun, gris, jaunâtre, en fonction de l'endroit où on le retrouve.

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES DIPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Anthomyia procellaris</i>			NE		
<i>Baccha elongata</i>	Baccha allongée		NE		
<i>Bibio anglicus</i>			NE		
<i>Bibio marci</i>	Mouche de la Saint Marc		NE		
<i>Bombylius major</i>	Grand bombyle		NE		
<i>Calliphora vicina</i>	Mouche bleue de la viande		NE		
<i>Dasineura urticae</i>	Galle de l'Ortie		NE		
<i>Dasysyrphus albostriatus</i>			NE		
<i>Empis tessellata</i>	Empis marqueté		NE		
<i>Epistrophe eligans</i>			NE		
<i>Episyrphus balteatus</i>	Syrphe à ceintures		NE		
<i>Eristalis arbustorum</i>	Éristale des arbustes		NE		
<i>Eristalis pertinax</i>	Éristale opiniâtre		NE		
<i>Eristalis tenax</i>	Ver à queue de Rat		NE		
<i>Euleia heraclei</i>	Mouche du Céleri		NE		
<i>Eupeodes corollae</i>	Syrphe des corolles		NE		
<i>Eupeodes luniger</i>			NE		
<i>Goniglossum wiedemanni</i>	Mouche du fruit de la bryone		NE		
<i>Helophilus pendulus</i>	Hélophile suspendu		NE		
<i>Lucilia sericata</i>	Lucilie soyeuse		NE		
<i>Melanostoma scalare</i>	Syrphe à tête noire		NE		
<i>Myathropa florea</i>	Eristale des fleurs		NE		
<i>Nemopoda nitidula</i>			NE		
<i>Nephrotoma flavescens</i>			NE		
<i>Norellisoma spinimanum</i>			NE		
<i>Peleteria rubescens</i>			NE		
<i>Phaonia subventa</i>			NE		
<i>Chromatomyia horticola</i>			NE		

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Chromatomyia syngenesiae</i>	Mineuse du laiteron		NE		
<i>Platycheirus albimanus</i>			NE		
<i>Rhopalomyia tanaceticola</i>	Mouche-massue de la tanaïsie		NE		
<i>Scathophaga stercoraria</i>	Scatophage du fumier		NE		
<i>Stomorhina lunata</i>	Mouche aux yeux rayés		NE		
<i>Syrphus ribesii</i>	Syrphe du groseillier		NE		
<i>Syrphus torvus</i>	Syrphe sinistre		NE		
<i>Syrphus vitripennis</i>			NE		
<i>Tipula rufina</i>			NE		
<i>Volucella bombylans</i>	Volucelle bourdon		NE		
<i>Volucella pellucens</i>	Volucelle transparente		NE		

La famille des diptères comprend les moustiques, les syrphes, les taons et les mouches, reconnaissables à leur unique paire d'ailes fonctionnelle. Leur rôle dans les écosystèmes est vaste, allant de la pollinisation des fleurs à la décomposition des matières organiques. **39 espèces de Diptères** ont été observées durant les inventaires.



**Le Grand bombyle**



**Le Syrphe du groseillier**

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES HEMIPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Asiraca clavicornis</i>	Delphacide à cornes		\N		
<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercope sanguin		\N		
<i>Coreus marginatus</i>	Corée marginée		\N		
<i>Elasmucha grisea</i>	Punaise grisâtre		\N		
<i>Eurydema oleracea</i>	Eurydème du chou		\N		
<i>Eurydema ornata</i>	Punaise ornée		\N		
<i>Gonocerus acuteangulatus</i>	Punaise des noisettes		\N		
<i>Graphosoma italicum</i>	Punaise arlequin		\N		
<i>Liocoris tripustulatus</i>			\N		
<i>Lygus pratensis</i>			\N		
<i>Myzus ligustri</i>			\N		
<i>Orthotylus prasinus</i>			\N		
<i>Peribalus strictus</i>	Péribalus étroit		\N		
<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme		\N		
<i>Stenodema laevigata</i>			\N		



**Cercope sanguin**

Les Hémiptères, également connues sous le nom de punaises. Avec une variété de formes, de couleurs et de comportements, les punaises se distinguent par leurs pièces buccales adaptées à la succion. Certaines espèces se nourrissent de sève de plantes, tandis que d'autres sont prédatrices, chassant d'autres insectes. Leur cycle de vie comprend une métamorphose incomplète, avec des nymphes ressemblant souvent aux adultes, mais de taille réduite. Les Hémiptères jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes en régulant les populations d'insectes et en participant aux cycles écologiques. **15 espèces d'Hémiptères** ont été observées sur la commune de Fort-Mardyck.



**Delphacide à cornes**

Cette espèce, relativement courante, affectionne particulièrement les pelouses et les friches situées dans des terrains secs et rocailleux.

Elle présente des caractéristiques extravagantes : des antennes ressemblant à des bâtonnets et des pattes antérieures en forme de faucilles. Ses yeux sont en forme de U, et encerclent la base de l'antenne.



**Corée marginée**

C'est une des punaises les plus communes, surnommée la Punaise des oseilles.

Elle ne cherche pas à se dissimuler et se prête volontiers à l'observation. Elle fait l'objet d'investigations approfondies, tant au niveau de sa physiologie que de son anatomie, incluant les découvertes sur ses parasites."

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES ARAIGNEES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE REGIONALE (2019)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Agelena labyrinthica</i>	Araignée labyrinthe	AC	LC		
<i>Araneus diadematus</i>	Epeire diadème	CC	LC		
<i>Argiope bruennichi</i>	Argiope fasciée	CC	LC		
<i>Platnickina tincta</i>		AC	LC		
<i>Salticus scenicus</i>	Saltique arlequin	AC	LC		





Dans la zone en friche devant le Parc des Enfants, **5 espèces** appartenant à la famille des araignées ont pu être observées, c'est le cas par exemple de l'Épeire fasciée, araignée aux motifs de guêpe, observée en août 2023, et de la Saltique chevronnée.



### **L'Épeire fasciée**

Comme toutes les araignées, l'Epeire fasciée possède un corps segmenté en deux parties : le céphalothorax (partie avant portant les chélicères et les pattes) et l'abdomen (partie arrière portant les filières).

Des études ont montré que l'alternance de bandes noires et jaunes sur son corps agissait comme un leurre visuel, et la rendait moins visible pour ses proies.



### **La Saltique chevronnée**

Petite araignée sauteuse du genre Salticus, la Saltique chevronnée est une espèce très répandue sur le territoire, essentiellement sur les murs et murets. Son nom d'araignée « sauteuse » provient de sa méthode de chasse qui consiste à approcher discrètement sa proie et lui sauter dessus. Elle ne tisse quasiment pas de toile à l'exception d'un fil très fin qui lui sert de support en cas de chute.

## OBSERVATIONS DE LA FAUNE A SUIVRE : LES GASTEROPODES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE NATIONALE (2021)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Cepaea hortensis</i>	Hélice jardinière		LC		
<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies		LC		
<i>Ceriuella virgata</i>	Caragouille globuleuse		LC		
<i>Cochlicella acuta</i>	Cornet étroit		LC		
<i>Cornu aspersum</i>	Escargot petit-gris		LC		
<i>Deroceras reticulatum</i>	Loche laiteuse		LC		
<i>Discus rotundatus</i>	Hélice bouton		LC		
<i>Hygromia cinctella</i>	Hélicette carénée		LC		
<i>Lauria cylindracea</i>	Maillot commun		LC		
<i>Lehmannia marginata</i>	Limace des bois		LC		
<i>Monacha cantiana</i>	Moine globuleux		LC		
<i>Oxychilus cellarius</i>	Luisant des caves		LC		
<i>Oxychilus draparnaudi</i>	Grand luisant		LC		
<i>Theba pisana</i>	Petit escargot blanc		LC		
<i>Trochulus hispidus</i>	Veloutée commune		LC		
<i>Vitrina pellucida</i>	Semilimace commune		LC		

Les limaces sont souvent perçues de manière négative en raison de leurs caractéristiques nuisibles pour les cultures et les jardins. Cependant, il est important de noter que toutes les espèces de limaces ne causent pas de préjudice à nos plantations. Un exemple en est la Limace des bois, une espèce spécifique des zones boisées. **16 espèces de Gastéropodes** ont été observé sur la commune de Fort-Mardyck.




**La Limace des bois**

# Fort-Mardyck – ABC 2021–2023 – Localisation globale des différentes classes faunistiques



## Légende

 Limoites communales de Fort-Mardyck

-  Amphibiens
-  Arachnides
-  Oiseaux
-  Gastéropodes
-  Insectes
-  Crustacées
-  Mammifères

0 100 200 m



FLANDRE MARITIME


Commune associée de Dunkerque  
**Fort-Mardyck**









Source cartographique : Google Satellite  
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023  
Copie et reproduction interdites

# Fort-Mardyck – ABC 2021–2023 – Localisation globale des différentes classes d'insectes



## Légende

 Limites communales de Fort-Mardyck

-  Coleoptères
-  Dermaptères
-  Diptères
-  Hemiptères
-  Hyménoptères
-  Lépidoptères
-  Neuroptères
-  Odonates
-  Orthoptères

0 100 200 m



FLANDRE MARITIME



Source cartographique : Google Satellite  
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023  
Copie et reproduction interdites

# MOBILISATION DES CITOYENS

L'Atlas de Biodiversité Communal n'est pas uniquement un inventaire de biodiversité, c'est également l'occasion d'impliquer les habitants dans des démarches écoresponsables, allant de la simple observation des espèces de leurs jardins jusqu'à l'amélioration des pratiques de gestion ou l'aménagement de certains espaces.

Développement durable

## L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Fort-Mardyck : Quoi ? Quand ? Qui ? Où ? Comment ? Pourquoi ?

**Jusqu'en 2023, la commune de Fort-Mardyck et le CPIE Flandre Maritime vont étudier avec vous et les structures locales la faune et la flore du territoire communal pour mieux les protéger.**

**Des inventaires... mais pas que !**  
L'objectif premier de l'ABC est de **mieux connaître les animaux et végétaux sauvages** vivant au sein de la commune. Mais il ne s'agit pas simplement d'une liste d'espèces. Grâce à plusieurs outils, nous serons capables de mettre en avant des espèces ou des espaces avec des enjeux particuliers : plantes protégées, mare avec reproduction d'amphibiens... Ces **points forts seront localisés sur des cartes**, et des préconisations seront faites à la commune pour **les préserver et les valoriser**. Tout au long du projet, nous vous proposerons également de participer : chantiers nature, plantations, visites guidées, conférences, ateliers, recherches photographiques...

**Des spécialistes... mais pas que !**  
Nous voulons que cet ABC soit un **projet participatif**. Des observations seront réalisées par le CPIE Flandre Maritime, et vous croiserez certainement, au cours des mois à venir, Bart, Gaëtan ou Guillaume à la recherche de la biodiversité des espaces publics avec leur longue-vue, leurs livres d'identification des plantes ou encore leur appareil photo. Mais nous comptons aussi sur votre participation : **vous voyez des animaux ou des végétaux dans votre jardin ? Ou au cours de vos balades ? Prenez-les en photo (en évitant de les déranger) et envoyez-la nous par mail à l'adresse [biodiversite@cpielandremaritime.fr](mailto:biodiversite@cpielandremaritime.fr) ou par MMS au 06 86 74 25 08** (précisez bien le lieu et la date de prise de vue). Ces observations sont très importantes pour nous pour avoir une vision plus complète de la biodiversité de la commune. Plus nous aurons d'informations, mieux nous pourrions préserver !

**La faune et la flore... mais pas que !**  
L'une des particularités de la commune est de présenter **beaucoup d'éléments patrimoniaux de grand intérêt** : vieux arbres, haies bocagères, anciennes maisons de pêcheurs... Tous ces éléments peuvent être des **soutiens pour la biodiversité** et sont donc également à recenser. Vous connaissez l'un ou l'autre de ces éléments ? Vous souhaitez que nous venions les observer, avec vous, directement sur le terrain ? Prenons-  
rendez-vous !

**Vos contacts privilégiés pour l'ABC :**

- A la mairie de Fort-Mardyck :  
Hélène PYNTHE et Julie COSYN au 03 28 59 68 56
- Pour le CPIE Flandre Maritime : Guillaume SCHODET (directeur technique)  
— [guillaume.schodet@cpielandremaritime.fr](mailto:guillaume.schodet@cpielandremaritime.fr) —  
06 86 74 25 08



\*De jolies plantes ornent parfois nos jardins. Ici un *Oprhys* abeille.




Gaëtan MILLÉRET      Bart BOLLENGIER



\* Vos photos peuvent aider à création de l'inventaire, ici le Paon du jour

Vivre à Fort-Mardyck | n° 217 - Novembre 2021 11

## La présentation du projet dans les lettres d'informations

Une lettre d'informations est distribuée dans toutes boîtes plusieurs fois dans l'année. Nous y avons ajouté une page complète parlant de l'ABC et invitant les habitants à contribuer au recensement par le biais d'envoi de photos.

Un autre article faisait quant à lui un focus sur la partie « écologique historique » de l'ABC, par lequel nous souhaitons recenser les éléments historiques du patrimoine naturel pour les intégrer dans les propositions d'aménagements futures. Ainsi, nous avons proposés aux habitants de transmettre de vieilles photos, cartes postales ou autres présentant des éléments végétaux et/ou animaux. C'est en se basant sur ces éléments d'antan que nous imaginerons les futures actions écologiques.

## LES SORTIES NATURE

L'un des objectifs de notre ABC était d'en faire un projet multi-partenarial, afin de faire sortir la biodiversité du cercle des convaincus et des connaisseurs.

Plusieurs sorties ont été menées pour faire découvrir les aspects environnementaux urbains en 2022 et 2023. L'une de ces sorties a d'ailleurs permis la découverte d'un pied de Gnaphale jaunâtre, une des espèces protégées présentes sur le territoire.

Nous avons par exemple organisé plusieurs balades nature au sein de la commune pour différents publics :

- Les élus (26 mars 2022)
- Le personnel de l'Association Fort-Mardyckoise des Activités Culturelles et Sociales (8 avril 2022)
- Les services techniques (26 avril 2022)
- Le personnel administratif de la mairie (1er juin 2022)
- Le conseil municipal des enfants (8 juin 2022)
- Le groupe marche de l'AFMACS (15 juin 2022)





## ECHANGE AVEC LES HABITANTS SUR LE TERRAIN

Dans le cadre des diverses missions d'inventaires menées par les naturalistes du CPIE Flandre Maritime, des opportunités d'échanges se sont présentées avec les habitants de la commune. Ces rencontres fortuites ont permis aux naturalistes de mettre en lumière leur travail, tout en partageant la vision et les objectifs de l'Atlas de la Biodiversité Communal, ainsi que les différentes étapes de son déroulement.

Ces dialogues enrichissants ont également offert l'opportunité de plonger au cœur de la biodiversité nichée dans les jardins privés de nos concitoyens. Les naturalistes ont ainsi pu recueillir des informations précieuses sur la faune et la flore locales.

De nombreuses données de naturalistes locaux ont pu ainsi être ajoutées à la base de données des naturalistes du CPIE Flandre Maritime.



## LA VEGETALISATION DES ECOLES

L'été 2022 a été l'occasion de travailler sur la (re)végétalisation des cours d'école, 3 groupes scolaires concernés. Une première réunion a eu lieu avec le corps enseignant pour leur présenter le projet, et nous avons souhaité donner la parole aux élèves avant les travaux. Au printemps, chaque classe a ainsi bénéficié d'une animation nature encadrée par le CPIE Flandre Maritime durant laquelle les enfants ont pu voter pour les aménagements qu'ils souhaitaient voir apparaître dans leur cour à la rentrée.

Au total, 17 classes ont été rencontrées pendant 3 semaines, représentant plusieurs centaines de votes d'enfants !



## ANIMATIONS DE PAQUES 2022 - 2023

Durant l'événement annuel appelé "La chasse aux œufs", le CPIE Flandre maritime a collaboré avec les familles pour fabriquer des nichoirs destinés aux oiseaux nicheurs de Fort-Mardyck. Une sensibilisation sur la faune aviaire locale leur a également été prodigué ce samedi 16 avril 2022.

Le CPIE Flandre Maritime a réitéré sa participation à cet événement lors du samedi 8 avril 2023, mais en proposant cette fois-ci deux activités. Les familles ont pu apprendre à confectionner des paniers, et à participer à une enquête mettant en lumière les espèces animales et végétales emblématiques de l'ABC de Fort Mardyck.



## ATELIER BOULES DE GRAISSES

Le 4 novembre 2022, le CPIE Flandre Maritime a rencontré les enfants du centre socioculturel de Fort-Mardyck pour une expérience éducative. Ensemble, un atelier de création de boules de graisse a été entrepris. Cet atelier avait pour but d'initier les enfants au monde fascinant des oiseaux hivernants et des espèces protégées qui peuplent la commune de Fort-Mardyck.

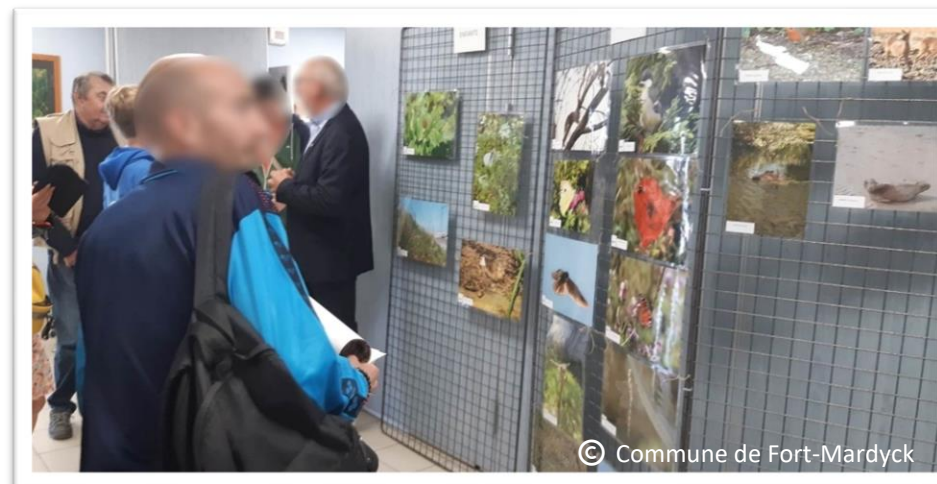


## CONCOURS PHOTO

Dans le cadre de leur engagement en faveur de la biodiversité, la commune de Fort-Mardyck et Bio-Topia, en collaboration avec le CPIE Flandre Maritime, ont élaboré des activités visant à sensibiliser à la préservation de la biodiversité. Dans cette optique, ils ont décidé de lancer un concours photo participatif intitulé « Faune et Flore Sauvages »

Ce concours a invité les participants à capturer en photo la diversité de la vie qui nous entoure, que ce soit dans des environnements naturels, ou en mettant en lumière la faune sauvage et la flore.

La remise des prix aux lauréats du concours photo « Faune et flore sauvages » ont été réalisés le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 11h à Bio-Topia.



© Commune de Fort-Mardyck



© Commune de Fort-Mardyck



© Debreyne Nelly



© Crépin Sylvie



© Clay Christian



© Defecheureux Béatrice

## NETTOYONS LA NATURE

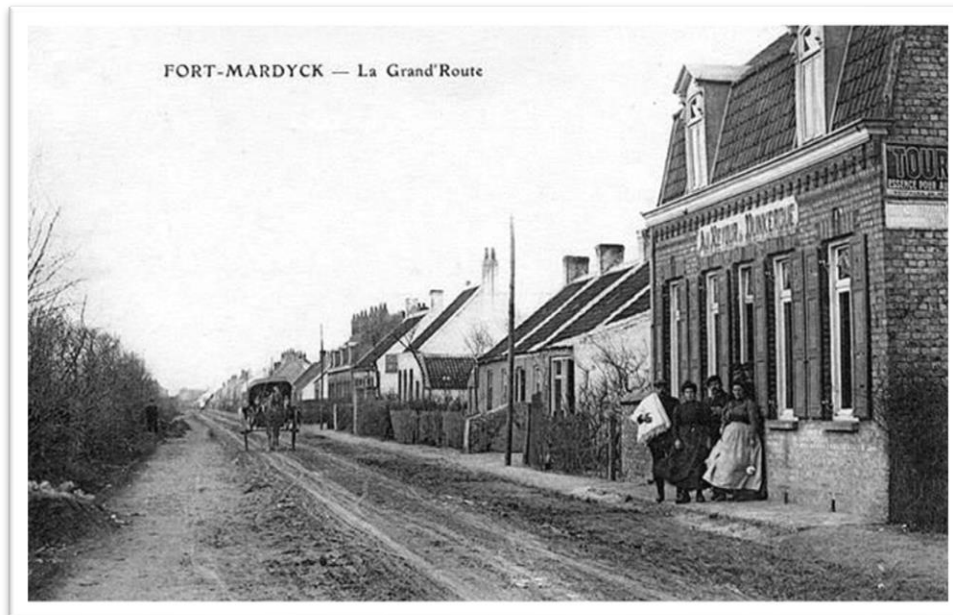
Une opération de ramassage de déchets a été orchestrée par les jeunes citoyens de Fort-Mardyck. Un geste citoyen exemplaire qui démontre leur engagement envers l'environnement et la préservation de leur belle commune.

Leur action contribue à faire de Fort-Mardyck un lieu plus propre et plus durable pour tous.



Les études d'écologie historique ont pour objectifs de questionner le passé pour comprendre le présent et répondre aux enjeux futurs. A partir de sources iconographiques diverses (écrits, témoignages, vieilles photos, cartes...), l'étude d'écologie historique cherche à analyser les processus de formation écopaysagère d'un territoire d'avant-industrialisation des sociétés (milieu des années 20'-années 50').

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Fort-Mardyck, le CPIE Flandre Maritime s'est proposé d'étudier un enjeu patrimonial fort du territoire communal : LES MAISONS MARDYCKOISES. Ces « maisons de pêcheurs » représentent un axe fort dans l'identité communale.



Après quelques premières visites de terrain, un paysage 'type' semble se dessiner autour des MAISONS MARDYCKOISES : la haie d'Ormes. Cette haie est basse (environ 80-120 cm), dense (80 cm de large), taillée de forme rectangulaire, et semble plutôt localisée en périphérie nord des parcelles. Aujourd'hui ces haies sont en partie recouverte par du lierre, et sont parfois agrémentées d'espèces arrivées naturellement (troènes) ou plantées volontairement (thuyas, laurier-cerise...). A noter que, à la vue de la pilosité des bourgeons, plusieurs espèces/hybrides d'ormes sont potentiellement présentes : Orme mineur *Ulmus minor*, Orme des montagnes *Ulmus glabra*, Orme de Hollande *Ulmus x hollandica*...

### **Pourquoi caractériser les aménagements extérieurs des maisons mardyckaises ?**

- Affiner la connaissance de l'identité territoriale spécifique de Fort-Mardyck ;
- Compléter les ressources du musée de l'Histoire Locale ;
- Sensibiliser les propriétaires à cette richesse paysagère probablement méconnue ;
- Accompagner ces propriétaires à la préservation/gestion de ce patrimoine arboré ;
- Amender les ressourceries locales en vue d'une exploitation et diffusion dans le cadre de la marque 'Végétal Local' ;
- Créer des pépinières communales de préservation de l'identité génétique de ces ormes ;
- Et restaurer le 'paysage perdu', accompagner les propriétaires de maisons mardyckaises à restaurer ces haies typiques de leur territoire.

## INITIATION A LA PLANTATION

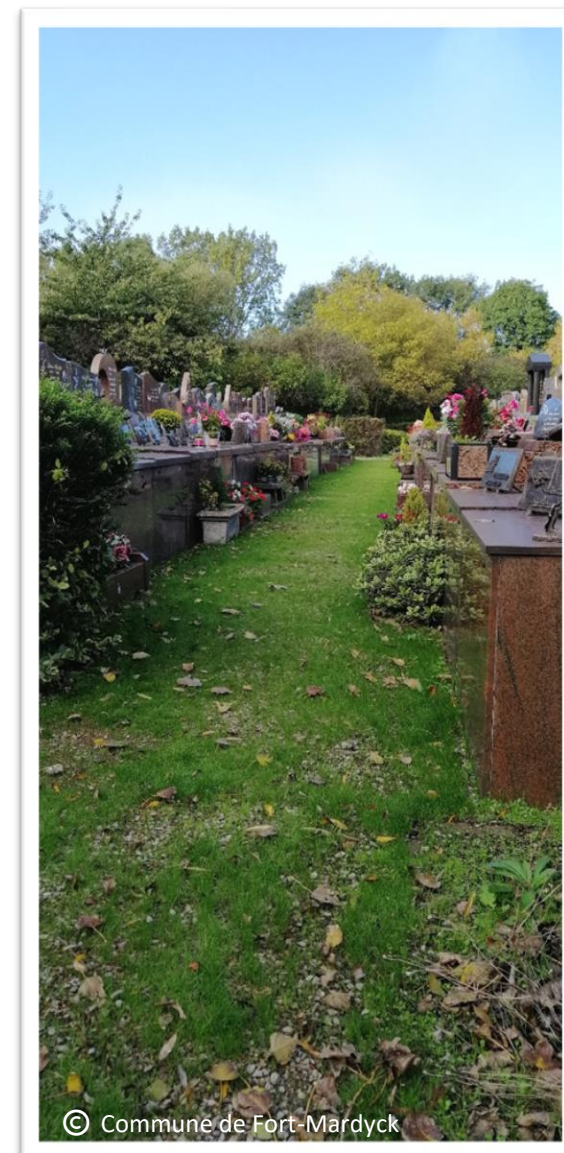
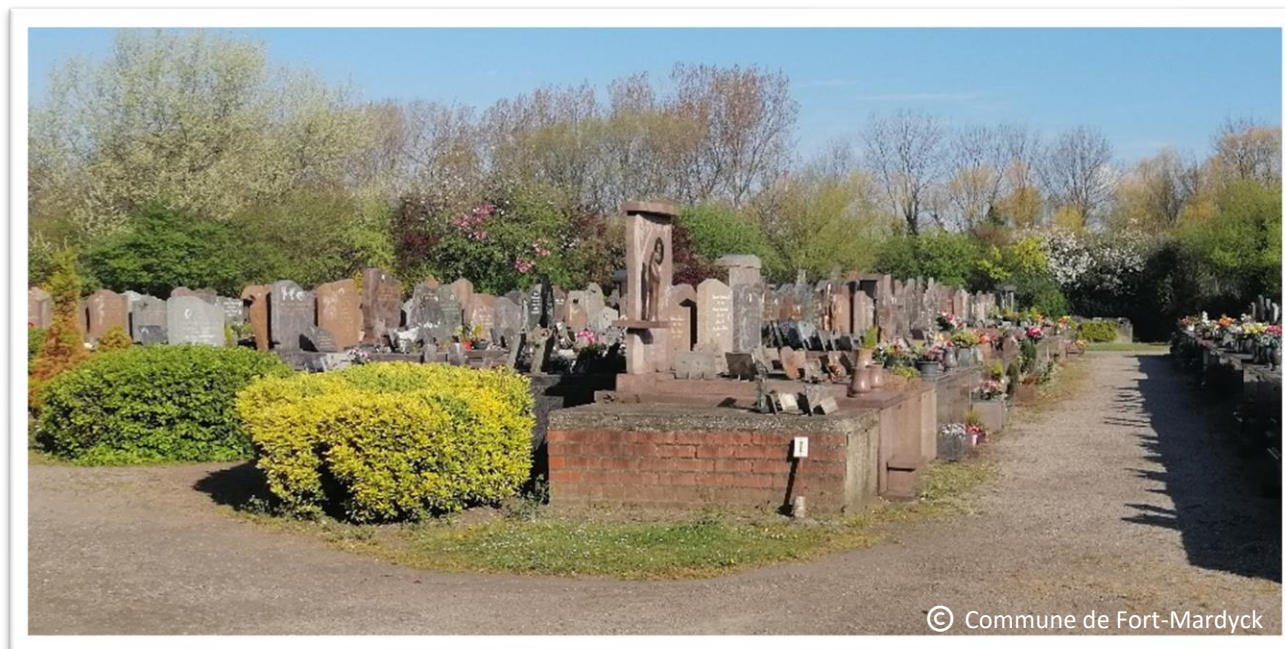
Le mercredi 25 mai 2022, les enfants des ACM et de l'AFMACS ont bénéficié d'une initiation à la plantation animée par les services techniques de la commune de Fort-Mardyck et ont participé ainsi au fleurissement de la commune.





## RE-ENHERBEMENT DU CIMETIERE

Dans le cadre des initiatives de l'Atlas de la Biodiversité Communale, une opération d'enherbement des allées du nouveau cimetière a été lancée en septembre 2022. Cette démarche vise à rehausser l'esthétique du cimetière, à simplifier l'entretien des allées et à favoriser la biodiversité locale. Bien que la transformation soit graduelle, les changements sont déjà manifestes, comme en témoignent les clichés avant l'intervention des agents communaux (en bas à gauche) et après l'intervention (à droite).



## INAUGURATION DES SALINES

Après avoir été longtemps inaccessible, l'espace naturel des Salines à Fort-Mardyck a été officiellement ouvert au public le samedi 13 mai 2023.

Ce lieu est la propriété du Conservatoire du littoral depuis 2012, mais il était autrefois une friche industrielle, abritant notamment des cuves de stockage de raffinage. Récemment, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a transformé cet ancien site pétrolier en un parcours de 2 kilomètres, permettant aux visiteurs d'observer la nature ayant repris ses droits.

Pour faire découvrir ce nouveau site aux habitants, les guides naturalistes du CPIE Flamande Maritime ont organisé des stands et des visites guidées.



## LES FUTURES ANIMATIONS

- Nous organiserons des animations, des conférences et des événements à divers endroits de la commune, y compris aux Salines.
- Le projet "wanted" se concentrera sur des espèces spécifiques de Fort-Mardyck.
- Nous entreprendrons une étude approfondie de l'écologie historique des anciennes maisons de pêcheurs de Fort-Mardyck, ainsi qu'une étude similaire sur les Salines avant leur fermeture au public, marquant le début de l'industrialisation. L'objectif principal de cette démarche est de retrouver des indices, des traces, et des souvenirs historiques tels que des écrits, des vieilles photos, des dessins et des cartes afin de reconstituer les particularités écologiques d'autrefois. Notre objectif ultime est de mettre à jour ces particularités écologiques et de les harmoniser avec les enjeux environnementaux contemporains.
- Nous envisageons également de créer un programme de formation intitulé "Guide nature des Salines" destiné aux résidents locaux. Ce programme consistera en une série d'activités aboutissant à l'obtention d'un "diplôme" de guide ambassadeur des Salines de Fort-Mardyck.

# PRECONISATION & GESTION

## AGIR POUR LA BIODIVERSITE A DIFFERENTES ECHELLES

La commune de Fort-Mardyck assure la gestion des espaces verts depuis plusieurs années, et il va sans dire que cette gestion est solide. Les recommandations relatives à la gestion et à l'aménagement écologique présentées dans les pages suivantes ne sont que des suggestions émises par le CPIE Flandre Maritime. Elles ne doivent pas être considérées comme des directives impératives devant être suivies immédiatement. Ces propositions découlent de la mise en évidence d'enjeux écologiques suite aux inventaires naturalistes effectués.

En général, pour favoriser l'accueil et l'expression de la biodiversité, trois actions simples sont préconisées :

- En premier lieu, il est recommandé de ne pas utiliser de produits chimiques toxiques tels que désherbants, insecticides, fongicides, etc. Ces produits représentent un danger évident pour la biodiversité, tout en présentant des risques pour les utilisateurs des espaces et le personnel manipulant ces substances. Ainsi, il est fortement conseillé de maintenir la politique '0 phyto' mise en place par la commune.
- De plus, la création d'une mosaïque de milieux propices à un maximum d'espèces est essentielle. Chaque espèce habite un habitat spécifique qui lui permet d'accomplir l'ensemble de son cycle biologique. En multipliant les types d'habitats, on accroît les opportunités d'offrir des conditions favorables à un grand nombre d'espèces. Cette diversité d'habitats permet également de créer des zones de refuge en cas de perturbations environnementales.
- Enfin, il est crucial de préserver des zones "sauvages" en limitant les perturbations d'origine humaine au minimum. Ces zones doivent également être autorisées à évoluer librement, sans gestion ni travaux.

Pour cette raison le CPIE Flandre Maritime vous propose la publication « Agir pour la biodiversité en Flandre Maritime » de l'Agence d'Urbanisme de la Région Flandre-Maritime (AGUR). Cette publication présente des fiches synthétiques définissant les grands enjeux et expose l'état de la biodiversité de notre territoire. Ces fiches développent, à différentes échelles, des pistes d'actions favorables à la flore et la faune.



Intervenir à l'échelle d'un quartier revient à rétablir la présence de la « Nature en ville ». En effet, les environnements urbains fournissent des refuges, des sources alimentaires et une prédation réduite, favorisant l'établissement de certaines espèces capables de s'adapter. Face à la disparition des habitats naturels et à l'appauvrissement des paysages ruraux, certaines zones urbaines, caractérisées par leur diversité et leur verdure, peuvent ainsi se transformer en véritables espaces de substitution.

L'objectif de préserver ou de restaurer la « Nature en ville » ne vise pas simplement à accroître le niveau de biodiversité, mais plutôt à développer les services écosystémiques et à créer des liens entre les citoyens et la nature.

A cette échelle du quartier, nous pouvons nous concentrer sur différents habitats retrouvés sur Fort Mardyck :

- **Les boisements et leurs sous-bois** : un vaste bosquet est présent à Fort Mardyck. En général, l'intérêt écologique de ce milieu s'accroît au fil du vieillissement des boisements,
- **Les prairies** : Elles constituent des environnements ouverts qui peuvent être soumis au pâturage ou non. Leur intérêt écologique s'accroît avec la présence de plantes à fleurs. Ces prairies sont principalement localisées au nord de la commune de Fort-Mardyck, en lien avec les Salines, mais certaines d'entre elles sont issues de l'absence de constructions sur certaines parcelles intra-urbaines.
- **Les zones humides** : Les écosystèmes aquatiques se distinguent par leur biodiversité exceptionnelle : ils servent de point d'abreuvement pour les petits mammifères, offrent un habitat aux amphibiens, constituent un lieu de ponte pour les insectes, et favorisent le développement de la végétation propre aux milieux humides. Ces habitats créent des écosystèmes complets avec des cycles écologiques variés tels que le carbone, l'eau et l'azote, ainsi que des chaînes alimentaires diversifiées. Les fossés délimitant la commune de celle de Grande-Synthe, l'ancien watergang de Fort-Mardyck créant la jonction avec les Salines et la mare construite au milieu des quartiers d'habitations sont les seules zones humides de Fort-Mardyck accessibles à tous.
- **Les jardins des particuliers** : Chaque jardin privé représente potentiellement un « cœur de nature » qu'il est important de gérer pour préserver la biodiversité qui y réside. Même les petits espaces peuvent jouer un rôle significatif dans la création des trames vertes et bleues.

Voici des propositions de gestion et d'aménagement écologiques :

- Pour les zones de pelouse, diversifier les pratiques en alternant les zones de tonte avec des hauteurs de coupe comprises entre 6 et 8 cm. Dans certains secteurs moins fréquentés, passer d'une tonte régulière à deux fauches annuelles avec exportation des déchets de la fauche,
- Encourager le vieillissement naturel des boisements en privilégiant les espèces locales telles que les chênes, tilleuls, charmes, noisetiers, saules, ormes, hêtres, etc... **13 14 16 17**
- Conserver le bois mort sur place dans les zones peu fréquentées par le public, en particulier avec une exposition au sud protégée des vents dominants,
- Quand c'est possible, re-profiler les pentes des watergangs et des mares de manière à les rendre plus douces, facilitant ainsi un meilleur zonage de la végétation et permettant une entrée et une sortie plus aisées de la faune, **24 25 26**
- Organiser des réunions/conférences pour présenter les espèces susceptibles d'être présentes dans les jardins privés. **1 3**



- 1 Connaître la biodiversité du territoire urbain
- 2 Élaborer des plans de préservation de la biodiversité
- 3 Sensibiliser la population à la biodiversité (ballade nature)
- 4 Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts
- 5 Intégrer la biodiversité dans les opérations urbaines
- 6 Développer des cheminements doux
- 7 Créer des parcs urbains
- 8 Mettre en place un pâturage en mode extensif
- 9 Préserver des « zones de calme »
- 10 Préserver certaines dents creuses
- 11 Gérer écologiquement les abords des infrastructures
- 12 Réaliser des mails plantés
- 13 Réintroduire l'arbre en ville
- 14 Planter des essences indigènes produisant des baies
- 15 Inciter à la gestion différenciée des pieds d'immeubles
- 16 Utiliser des essences locales pour les plantations (interdire les thuyas)
- 17 Conserver les arbres creux
- 18 Créer des verges de maraude
- 19 Développer des jardins familiaux/partagés/sociaux
- 20 Limiter l'utilisation des pesticides et des engrais
- 21 Créer des bassins « techniques » écologiques
- 22 Mettre en œuvre des matériaux perméables
- 23 Planter des arbres le long des canaux
- 24 Gérer écologiquement les berges des canaux
- 25 Créer/restaurer des mares et des zones humides urbaines
- 26 Laisser la végétation se développer en bord de mare
- 27 Développer une gestion alternative des eaux pluviales (noues, bassins...)
- 28 Prendre en compte la biodiversité dans les zones d'activités
- 29 Paysager les aires de stationnement
- 30 Sauvegarder les races locales (équidés, bovins, ovins...)



## AGIR A L'ECHELLE DU BATI ET DE SES ABORDS

Alors que la plupart des espèces qui utilisent des cavités, des corniches et des surplombs ont naturellement pour habitat des falaises, des parois rocheuses ou des arbres creux, certaines de ces espèces se sont adaptées aux structures créées par l'activité humaine. Ainsi, il est possible de les observer dans les zones urbaines, occupant des bâtiments anciens, des vieux murs, et parfois même des maisons.

De nos jours, les constructions modernes ne présentent plus les caractéristiques des édifices anciens. Les cavités et les fissures ont disparu des murs, et l'accès aux toitures est devenu difficile. Agir à l'échelle d'un bâtiment et de ses environs revient à concevoir des espaces urbains qui prennent en compte les besoins biologiques de la faune et de la flore des villes.

A cette échelle du bâti et de ses abords, nous pouvons nous concentrer sur différents habitats retrouvés sur Fort Mardyck :

- **Les Cimetières** : les agents municipaux en charge des espaces verts de la commune sont responsables de l'aménagement et de l'embellissement des cimetières. En tant que lieu public, le cimetière est soumis à des obligations légales qui ont influencé la manière dont cet espace est conçu,
- **Les espaces bâtis** : Regroupant les habitations, les commerces, les hangars, les friches industrielles, les zones de constructions et de démolitions. Ces espaces sont anthropisés et construits par et pour l'activité humaine,
- **Les parcs et les espaces récréatifs** : les espaces verts de la commune, sont des lieux de détente et de promenade très appréciés par les habitants. Principalement situés au nord de la commune, ces espaces bénéficient de la proximité des Salines et ont récemment été ouverts au public.

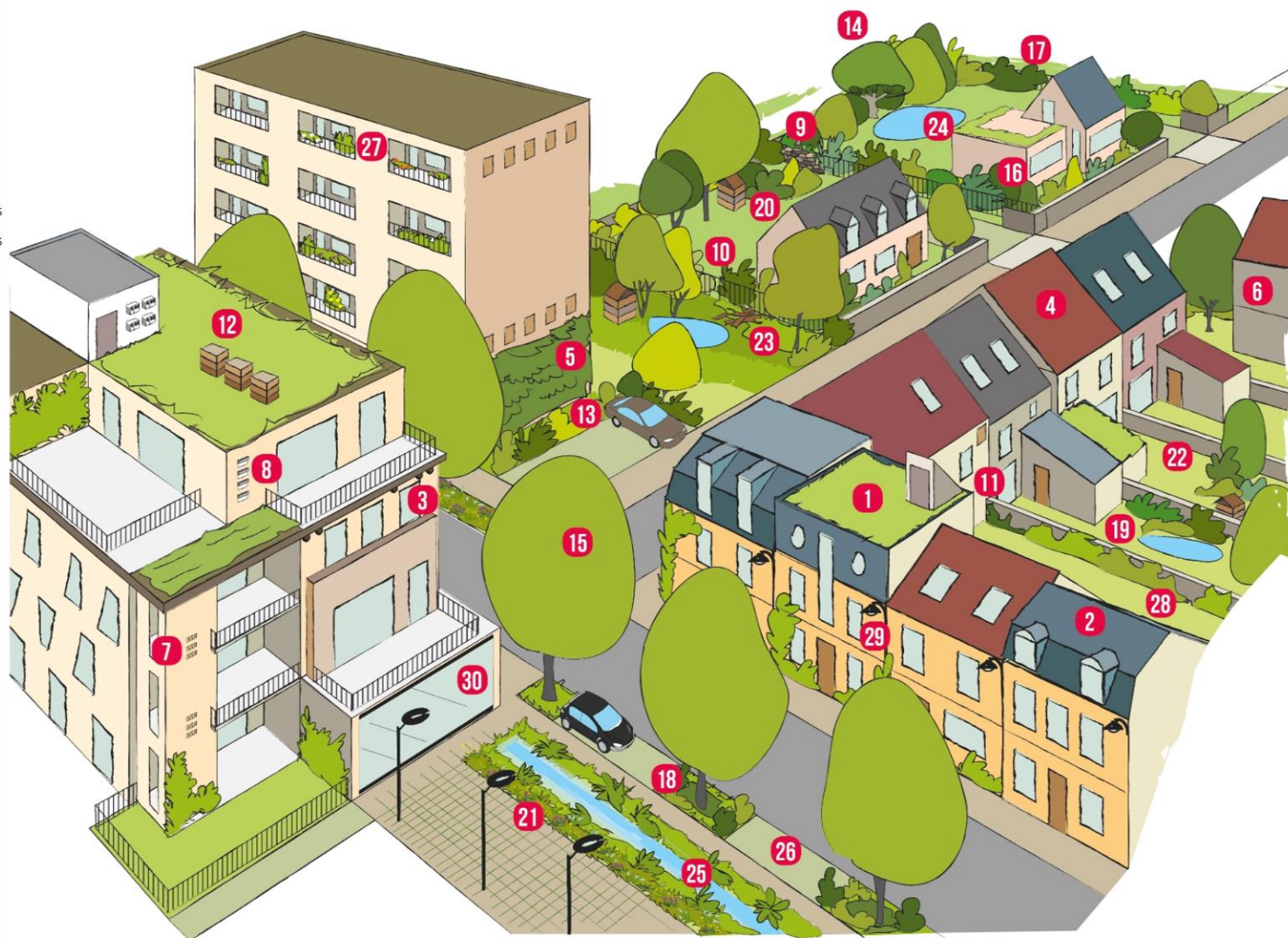
Voici des propositions de gestion et d'aménagement écologiques :


- Permettre le développement de plantes grimpantes sur les arbres, **5**
- Laisser l'accès aux combles et aux cavités, **4 6**
- Installer des nichoirs et gîtes pour les chauves-souris, **2 7**
- Préférer des plantes vivaces aux plantes annuelles, **18 28**
- Proposer des solutions pour le passage de la faune rampante (amphibiens et hérisson) d'un jardin à l'autre (clôture surélevée et/ou à interstices d'au minimum 10x10cm, **10**)
- Limiter l'imperméabilisation complète des sols,
- Mettre en place une gestion des espèces exotiques envahissantes comme recommandée par : DUMONT, Q , WATTERLOT, A « Plantes exotiques envahissantes des hautes de France : 34 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion »,





- 1 Créer des toitures végétalisées
- 2 Installer des tuiles chatières pour les martinets noirs
- 3 Concevoir des bâtiments avec un débord de toit pour les hirondelles de fenêtre
- 4 Laisser accessibles les combles pour les chauves-souris
- 5 Aménager des murs végétalisés
- 6 Conserver ou aménager des cavités pour les oiseaux cavernicoles
- 7 Intégrer des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles
- 8 Mettre en place des nichoirs pour les chauves-souris
- 9 Conserver les vieux murs en pierres pour les lézards
- 10 Aménager des ouvertures dans les clôtures pour le passage de la petite faune
- 11 Maintenir les petits trous dans les murs pour les abeilles solitaires
- 12 Développer raisonnablement l'apiculture en ville (éviter l'effet de concurrence avec les abeilles solitaires)
- 13 Inciter à la gestion différenciée des pieds d'immeubles
- 14 Conserver les arbres creux et les saules têtards
- 15 Réintroduire l'arbre en ville
- 16 Utiliser des essences locales pour les plantations (interdire les thuyas)
- 17 Planter des essences produisant des baies
- 18 Laisser la végétation spontanée s'installer
- 19 Gérer une partie des jardins privatifs « au naturel »
- 20 Installer des hôtels à insectes
- 21 Semer des bandes ou des prairies fleuries
- 22 Créer un jardin à insectes
- 23 Mettre en place des tas de bois morts pour les hérissons
- 24 Créer/restaurer des mares et des zones humides
- 25 Développer une gestion alternative des eaux pluviales (noues, bassins...)
- 26 Mettre en œuvre des matériaux perméables
- 27 Réaliser des jardinières de plantes aromatiques/nectarifères
- 28 Maintenir quelques orties pour l'alimentation des chenilles de papillons
- 29 Limiter la pollution lumineuse
- 30 Poser des silhouettes anti collision sur les vitres ou mettre en place un verre peu réfléchissant



A small, light-colored bird with a streaked pattern on its back is perched on a thin, dark tree branch. The branch is adorned with clusters of small, brown, cone-shaped catkins. The background is a soft, out-of-focus blue sky, suggesting a clear day. The overall scene is a close-up of the bird in its natural habitat.

**Pour plus de renseignements :**  
**CPIE Flandre Maritime - Rue Jean Delvallez 59123 ZUYDCOOTE**  
**03 28 26 86 76 / [contact@cpieflandremaritime.fr](mailto:contact@cpieflandremaritime.fr)**